

Du 7 au 13 juin 2021 - N° 4762

# le Journal du Palais 1,50€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (92<sup>e</sup> année)

FORUMECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



ANTHONY PROSPER PHOTOGRAPHE

## Le portrait du Journal du Palais

### L'incontournable de la Silver Economy

Passé par les travaux publics, l'industrie ou encore le milieu hospitalier, Joachim Tavares a créé le "TripAdvisor" du logement senior, PappyHappy, dans sa région natale, à Joigny. *Page 16*

### Aisan Industry entame sa mutation

Après un plan social en 2019, la filiale française de l'entreprise japonaise spécialisée dans l'équipement automobile prend un virage industriel. *Page 3*

### La Maison pour Tous labellisée

Le bailleur social jurassien vient d'obtenir sa certification Afnor ISO 9001. Un gage de qualité pour cette coopérative immobilière née de la fusion des OPH du Jura et de Saint-Claude. *Page 8*

5 pages d'annonces légales

Lire les pages 10 à 14

## La région soutient le tourisme de montagne



STEPHANE GODIN/JURA TOURISME

Avec cinq autres régions, la Bourgogne Franche-Comté abondera un fonds "Avenir Montagnes" destiné à soutenir l'investissement dans de nouveaux projets touristiques sur le territoire des massifs de montagne français. Au total, 331

millions d'euros seront récoltés pour être notamment inscrits dans les Contrats de plan interrégionaux État-régions des années 2021-2027. Ce fonds intervient dans un plan éponyme plus large, présenté par le Premier minis-

tre le 27 mai dernier en Savoie. Grâce à la mobilisation de plus de 640 millions d'euros de crédits publics, ce dernier visera à favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles, accélérer la transition écologique

des activités touristiques de montagne et dynamiser l'immobilier de loisir tout en enrayant la formation de lits froids, avec pour objectif de générer 1,8 milliard d'euros d'investissement.

*Page 7*

## Deux nouvelles start-up chez Temis Innovation

La pépinière bisontine Temis Innovation gérée par BGE Franche-Comté et hébergée dans les murs du PMT vient d'accueillir deux nouvelles start-up : BioToSkin et VeinSound. Portée par Clément Decombe, BioToSkin propose des solutions afin d'accompagner ses clients dans leurs prestations, études, et développements

scientifiques dans le domaine cutané. Quant à VeinSound, dirigée par Bernard Greillier, elle s'intéresse au traitement des varices par ultrason. Quand bien même leur champ d'action est très éloigné, elles conservent la particularité d'appartenir toutes deux au vast domaine de la santé.

*Page 4*

Ellyspe : un nouveau cabinet d'architecture à Dijon. *Page 2*



CONCEPTION & CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS



Contrat Unique :  
Conception + Construction + Livraison



03 80 66 77 17  
112 route de Dijon 21600 LONGVIC

www.visa-ingenierie.com

R 28302 - 4762 - 1,50 €



CBRE|IMPACT

Membre indépendant du réseau CBRE

Notre domaine, l'immobilier d'entreprise.

Conseil en implantation, estimation, commercialisation, clé en main, investissement, ...

Retrouvez toutes nos solutions pour vos locaux professionnels sur [www.impact-cbre.fr](http://www.impact-cbre.fr)

dijon@cbre.fr

03 80 51 71 71

C'EST PARTI POUR UN BAIL !

IMPACT PROPERTY

AGENCE DE GESTION IMMOBILIERE SPECIALISEE POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS

03 80 51 71 64

[www.impact-property.fr](http://www.impact-property.fr) | [contact@impact-property.fr](mailto:contact@impact-property.fr)

baromètre

Les Français et la consommation responsable



Les Français et la consommation responsable

Greenflex et l'Ademe viennent de publier leur baromètre de la consommation responsable. Il en ressort que 61 % des Français pensent que consommer de manière responsable, c'est avant tout supprimer le superflu en baissant sa consommation en général. La mobilisation des Français en faveur d'une consommation responsable est toujours aussi importante : c'est le cas de 72 % d'entre eux. Concrètement, cette mobilisation passe par une réduction globale de la consommation. Dans le même temps, 55 % d'entre eux déclarent posséder trop d'objets. Face à une hyperconsommation toujours accrue, les Français sont de plus en plus nombreux à adopter un mode de vie plus minimaliste en ne gardant que quelques objets pour laisser place à l'essentiel.

La population en Bourgogne Franche-Comté



La population baisse en Bourgogne Franche-Comté

Selon les dernières données de l'Insee, la population régionale était estimée, au 1er janvier, à 2.784.900 habitants, soit 4,3 % de la population en France métropolitaine. Si, en nombre d'habitants, la région se situe au 11e rang des 13 régions, sa tendance est à la baisse depuis 2015. En 45 ans, les naissances n'ont jamais été aussi peu nombreuses en Bourgogne Franche-Comté et les décès aussi élevés. Le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants et le nombre d'enfants par femme ne cessent de diminuer. En 2020, 33.650 personnes sont décédées (en hausse de 11,5 % par rapport à 2019), contre 25.700 naissances. Conséquence de la surmortalité au printemps et à l'automne, l'espérance de vie, en hausse sur dix ans, a fortement chuté par rapport à 2019.

Les relations entre l'Europe et La Suisse



L'Europe et ses partenaires

Comme les chiffres de la Commission européenne, la Suisse, qui a pourtant mis fin aux négociations sur ses relations bilatérales avec l'Union européenne, et l'UE entretiennent de fortes relations commerciales. Le pays est ainsi le quatrième partenaire économique de l'UE, avec des échanges commerciaux d'une valeur totale de plus de 250 milliards d'euros l'année dernière. Dans le détail, les 27 pays membres ont importé 109 milliards d'euros de marchandises en provenance de Suisse, tandis que les importations du pays en provenance de l'UE ont atteint 142 milliards d'euros. Les plus grands partenaires de l'UE en matière de commerce sont toujours la Chine et les États-Unis, avec un volume d'échanges compris entre 500 et 600 milliards d'euros en 2020. La balance commerciale reste toutefois négative avec la Chine (- 181 milliards d'euros), alors qu'elle est largement positive avec les États-Unis (+ 150 milliards d'euros).

Depuis quelques mois ces deux anciens collègues se sont lancés dans l'aventure entrepreneuriale en créant leur propre cabinet d'architecture d'intérieur.



Ellypse donne vie à vos projets

**Dijon** Pendant leurs deux années communes dans un cabinet d'architecture et d'aménagement d'intérieurs dijonnais, Pauline Plateaux et Jérémy Doux ont eu un réel coup de foudre professionnel au point de vouloir se lancer et créer leur propre cabinet, Ellypse, au numéro 4 de la place Darcy. « Avant que nous ne partions définitivement dans la nature, le groupe Plural, par l'intermédiaire de Johan Coulombe, s'est rapproché de nous pour nous proposer d'entrer au capital de notre structure et ainsi nous intégrer à leur stratégie de développement d'une offre immobilière plus globale », explique Jérémy Doux. Rapidement rejoints par Valentin Voinson, le quatuor s'est ainsi lancé en septembre dernier.

À l'origine, Jérémy Doux s'est spécialisé dans l'ingénierie commerciale après des études de négociation et de relation client en alternance dans le BTP. Quant à Pauline Plateaux, c'est dès le plus jeune âge qu'elle s'est prise d'affection pour l'architecture et le design. Après avoir fait ses preuves sur le célèbre jeu vidéo

Les Sims, elle a quand même décidé de se former plus sérieusement au design. Après une mise à niveau en arts appliqués, la littérature de formation s'est spécialisée dans le design d'espaces. Ainsi la partie commerciale et la partie créative jointes ont su former une complémentarité pour proposer une réelle expérience client.

L'INNOVATION AU SERVICE DU DESSIN

« Nous accompagnons nos clients de A à Z, développe Pauline Plateaux. Nous proposons des solutions d'architecture et d'aménagement d'intérieurs en réalisant des plans 3D et en modélisant les espaces jusque dans les plus infimes détails et nous assurons, ensuite, le suivi du chantier ». À côté de cela et très rapidement, les professionnels ont été repérés par les cabinets d'assurance pour venir en support sur les sinistres. « Notre philosophie repose sur la différenciation que nous apportons aujourd'hui avec l'innovation. Nous avons d'ailleurs dernièrement développé une plateforme à destination des agences immobilières pour estimer des enveloppes travaux très rapidement », argue

Jérémy Doux. Pour une précision et un réalisme optimal, Ellypse a investi dans du matériel de pointe, notamment une caméra de capture à 360 degrés équipée de six objectifs photos et trois objectifs infrarouges, mais aussi un drone professionnel, capable de scanner jusqu'à 10 kilomètres carrés et pour lequel Jérémy Doux a du passer un brevet de pilote de drones. De quoi permettre de proposer un rendu 3D le plus proche possible de la réalité et ainsi offrir une expérience immersive aux clients. « Pour la partie travaux, nous sous-traitons à des artisans avec lesquels nous travaillons, pour certains, depuis plus de deux ans, pour que le client n'ait, au final, à s'occuper de rien », complètent les deux associés. Aujourd'hui, Ellypse se structure. Accompagnés par Nicolas Trultzs, leur designer, ainsi qu'une dessinatrice et un contrat en alternance pour les assister sur la partie travaux, et forts de leur succès, ils envisagent de recruter prochainement un géomaticien et un conducteur de travaux.

ANTONIN TABARD

Ils bougent.



**NOUVEAU PRÉSIDENT AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES GÉOMÈTRES.** Le Conseil régional de l'Ordre des géomètres-experts de Dijon, regroupant les huit départements de Bourgogne Franche-Comté, a tenu, de façon digitale, son assemblée générale le 5 mai dernier. Depuis le 16 mars, les 18 Conseils régionaux de la profession se mobilisent pour ce temps fort de la vie de l'institution qui voit un tiers de ses conseillers renouvelés. Pour l'occasion, Véronique Laubérat, alors présidente du Conseil régional de l'Ordre des géomètres-experts de Dijon, a conduit l'Assemblée générale de façon dématérialisée. Cette alternative pensée au vu des enjeux sanitaires a permis aux 64 géomètres-experts de la région Bourgogne Franche-Comté de se réunir pour procéder au renouvellement d'un tiers des élus du Conseil régional. Les géomètres-experts de Dijon ont opéré des changements dans l'organisation de leur conseil régional. Olivier Colin est en effet élu président du Conseil régional de l'Ordre des géomètres-experts pour la première fois. Il entrera en fonction le 15 juin prochain et sera entouré de huit autres conseillers : Jean-Baptiste Rollin, Laurent Gelin, Frédéric Jamey, Frédéric Bartial Estelle Caulfuty, Jean-Louis Deléigne, Hélène Mornand et Marie-Claire Bettinelli-Grappe.

décideurs

**AS** **Auto Sélection de l'Europe**  
**JOURNÉES PORTES OUVERTES**  
 LE VENDREDI 11 JUIN ET LE SAMEDI 12 JUIN DE 9H À 18H  
 ET LE DIMANCHE 13 JUIN DE 10H À 12H ET DE 14H À 17H  
**IMPORTATION VÉHICULES**  
  
**www.as-chenove.fr**  
 + de 450 véhicules en stock / Jusqu'à 40 % de remise  
 Oliver ARBEZ à votre service depuis 12 ans !  
 125, avenue Roland Carraz - CHENÔVE - 03 80 50 00 00

# ENTREPRISES

## Aisan Industry entame sa révolution

**Diversification.** Aisan Industry France : Après un plan social en 2019, la filiale française de l'entreprise japonaise spécialisée dans l'équipement automobile prend un virage industriel.



**E**ntièrement consacrée à la fabrication de pompes de réservoir automobile en plastique injecté, Aisan industry affiche des chiffres qui font frémir : 51 emplois supprimés (50 % de l'effectif) dans le cadre d'un PSE (Plan social) en 2019, une perte de chiffre d'affaires de 58 % en 2020 (de 17 à 10 millions d'euros) et une production en berne (de 13 à trois millions d'unités entre 2018 et 2020). En cause ? Un marché de l'automobile en pleine mutation et assez simple : dans les véhicules électriques, il n'y a pas de réservoir... Si la situation devrait faire fuir n'importe quel chef d'entreprise, Marie

Simon la nouvelle responsable marketing et communication affiche pourtant un large sourire. Et pour cause. Recrutée en septembre 2020, cette ancienne du BTP incarne le virage technologique que prend Aisan, installée à Nevers depuis 1986 sous l'étendard Thomson, puis Bitron jusqu'en 2007 : « Nous avons investi 1,5 million d'euros dans 12 nouvelles presses automatiques, semi-automatiques ou manuelles et dans la création d'un service marketing qui, jusque-là n'avait pas lieu d'être, puisque nous ne travaillions qu'en direct avec des constructeurs ». À terme – fin 2023 -, Aisan projette de se diversifier : inonder le marché de la pièce détachée mais aussi se « débarrasser » de son produit

unique à hauteur de 70 % : « Nous avons un vrai savoir-faire dans la technique du plastique injecté, avec des gens qui sont ici depuis 20, 25 ans ». S'ajoute à cela la R&D capable de répondre avec ou sans cahier des charges : « C'est cette maîtrise que nous voulons proposer à d'autres technologies et d'autres entreprises. »

### UN PROJET D'ÉQUIPE

Le changement, c'est donc maintenant. Et, dans un contexte post-PSE et de « vieilles habitudes », la démarche, qui n'est pas sans risque, fait elle aussi l'objet de sa petite révolution. « Nous avons créé des groupes de travail avec les salariés pour réfléchir aux produits, aux processus de fabrication. S'il y a évidem-

ment de l'inquiétude, il y a aussi une vraie motivation. C'est vraiment un projet d'équipe », insiste Marie Simon.

Si elle refuse d'être vue comme « le sauveur », la situation est pourtant claire : l'entreprise joue son avenir industriel, mais sans urgence. « Le directeur de l'usine, Nicolas Berhaut a très tôt anticipé ces changements à venir parce qu'il était auparavant responsable qualité et a une connaissance profonde de l'entreprise, ce qui nous permet aujourd'hui de mettre en place sereinement tous les leviers qui vont conduire Aisan à diversifier sa production ». Derniers clients en date, la société Bike Air - qui fournit des vélos à la location - mais aussi le Pôle Véhi-

cule du futur à Magny-Cours illustrent un autre virage : « sur les pompes, nous ne pouvons pas utiliser de plastique recyclé - même si les déchets plastiques sont broyés et réutilisés. La crise a changé quelque chose de fondamental : la conscience environnementale de l'industrie mais aussi la nécessité de travailler sur le local ». Enfin, les 11.000 mètres carrés de bâtiments couverts d'Aisan Industry vont permettre d'offrir une plus-value : la logistique. « C'est un aspect qui n'était pas pris en compte mais c'est un service important que nous pouvons apporter : stocker et expédier directement pour nos clients ». Rendez-vous donc fin 2023 !

ANTOINE GAVORY

**Innovation.** La pépinière bisontine Temis innovation gérée par BGE Franche-Comté et hébergée dans les murs du PMT vient d'accueillir deux nouvelles start-up de la santé : BioToSkin et VeinSound.

## Deux start-up de la santé intègrent Temis Innovation



**Besançon** Elles viennent toutes deux d'intégrer la pépinière de Temis Innovation à Besançon. Ces start-up ont la particularité d'appartenir au vaste domaine de la santé, même si leur champ d'action est lui très éloigné. BioToSkin, porté par Clément Decombe, propose des solutions afin d'accompagner ses clients dans leurs prestations, études, et développements scientifiques dans le domaine cutané. Quant à VeinSound, dirigée par Bernard Greillier, elle s'intéresse au traitement des varices par ultrason. Clément Decombe n'est pas un inconnu à Temis Innovation, puisqu'il était déjà locataire des lieux avec l'entreprise Proviskin, qui après le rachat pour partie d'une autre société (Bioexigence) est devenue BioToSkin. Axée sur la dermatologie, la pharmacie et la cosmétique, l'activité se développe autour de deux principaux piliers : la prestation de services et la vente d'échantillons cutanés et d'équipements de laboratoire. « Notre objectif est de permettre à nos clients d'atteindre une plus grande efficacité lors de leurs études *in vitro* et *ex vivo* en optimisant leurs processus de recherches et d'approvisionnement en équipement et échantillons cutanés », explique Clément Decombe. Nos échantillons proviennent de déchets d'opération chirurgicales habituellement insinérés. Nous avons pour cela tissé des partenariats avec cinq centres de santé, dont le CHRU de Besançon, et nous devrions rapidement monter à une dizaine d'établissements. Nous pouvons ainsi proposer à nos clients des tissus de peau de l'ab-

domen, des hanches, des bras, des scalps (pour étudier les effets d'un cosmétique sur les cheveux)... ». Les transactions d'achats et de ventes de ses tissus humains ne se font pas sur les échantillons à proprement parler (cela étant interdit par la loi), mais sur les traitements appliqués à ces tissus. Ainsi BioToSkin prépare ses échantillons (découpe, traitement, packaging...) à façon suivant une liste de caractéristiques définies en lien avec les attentes des clients.

### CULTURE DE PEAU ET VARICES SOUS ULTRASONS

En complément des ventes d'échantillons, l'entreprise propose à la vente toute une gamme d'équipements dans le domaine de la biologie cutanée (cellule de Franz pour l'étude de la cinétique d'une cellule à travers une membrane de peau, système de micro-perfusion...).

L'autre atout de BioToSkin est sans contexte, les prestations de services qui permettent d'externaliser les tests et études, pour leurs clients n'ayant pas les équipements nécessaires. « Nous sommes en mesure de réaliser des tests *ex vivo* (diffusion, microanalyse, histologie, mesure de cicatrisation...) sur matériel frais (moins de 12 heures après intervention) et *in vitro* basée sur la culture bidimensionnelle et tridimensionnelle de cellules primaires de la peau (évaluation anti-âge, anti-pollution, reconstruction épidermique...) », développe Clément Decombe.

Les clients de BioToSkin, essentiellement franco-suisses, sont des laboratoires pharmaceutiques (324 entreprises dont 250 start-up), des sociétés cosmétiques (477 entreprises pour

un chiffre d'affaires de dix millions d'euros), et des entreprises de recherche clinique (44 sociétés). « Nous avons développé des partenariats avec des distributeurs pour les marchés étrangers : Insight Biosolution pour l'Amérique du Nord et Nikkol Group pour l'Asie. Un marché particulièrement porteur pour nous sur le domaine de la prestation de service, puisqu'en Asie la loi interdit les études sur échantillons frais ».

Après avoir découvert - au sein du Labtau, une unité de l'Inserm - les possibilités des ultrasons thérapeutiques en 1985, Bernard Greillier a mis en évidence l'intérêt des thérapies par ultrason pour soigner beaucoup de pathologies et notamment celle des varices. « C'est une maladie qui affecte 600 millions de personnes dans le monde entier (18 à 23 % de la population). L'étude dite "Edinburgh Vein Study" montre que 32 % des femmes et 40 % des hommes, sur une cohorte de 1.566 sujets sélectionnés au hasard, présentaient des varices », développe Bernard Greillier. C'est pour répondre à cette problématique de santé publique qu'il décide de créer, en 2017, la start-up VeinSound composée d'une équipe de quatre personnes, dont lui-même, toutes dotées d'une expérience médicale et/ou dans les high tech. « Les varices sont des veines dilatées et tortueuses du système veineux superficiel qui conduisent à un reflux sanguin qui induit crampes et douleurs mais aussi, à terme, des thromboses. Aujourd'hui pour traiter cette maladie, il faut faire appel à des traitements invasifs tels que l'ablation par radiofréquence et la sclérothérapie, présentant des

risques d'effets secondaires plus ou moins importants. Avec VeinSound nous développons un dispositif qui permet de traiter cette pathologie en cabinet de ville. Lors d'une consultation d'angiologie ou de phlébologie, le praticien peut traiter les varices sans bistouri, ni injection, ni bloc opératoire et le patient peut reprendre une activité normale dès le lendemain. Le traitement par Ultrasons focalisés à haute intensité (UFHI) ressemble à une échographie classique, ce qui ne nécessite aucun changement de méthode pour le médecin. Les UFHI créent un phénomène de bulles de cavitation dans les varices cibles, détruisant la structure des tissus environnants. Les varices sont traitées de manière curative, mais aussi préventive, pour éviter de laisser le réseau veineux se dégrader », développe Bernard Greillier. La start-up vient de terminer un premier prototype de son dispositif innovant, une preuve de concept a été obtenue avec des essais réalisés sur des animaux (brebis et lapins) et les premiers essais cliniques sur des varices humaines devraient démarrer en septembre à Grenoble. Cette étude pilote, sur une cinquantaine de patients, doit permettre de démontrer les taux de réussite escomptés et les faibles risques de la méthode (pas de douleurs, de brûlures...). Elle devrait être suivie d'autres études plus vastes et d'un marquage CE. Enfin, « des discussions sont en cours avec un industriel des métiers de l'échographie pour un apport en capital et en industrie dans notre start-up », conclut Bernard Greillier.

FREDERIC CHEVALIER

## Le pouvoir des mots dans la gouvernance

EN COLLABORATION AVEC OLIVIER BERNARD, CONSEIL EN SÉMANTIQUE RELATIONNELLE ET PROFESSIONNELLE.



### Le dirigeant doit intégrer l'intelligence du virtuel

L'« intelligence du virtuel » est une notion qui étonne encore car nous lions l'intelligence au « conceptuel », il est temps dans l'entreprise d'accepter ce terme pour lui donner l'ensemble de sa force : « l'intelligence » apparu en français en 1175 comme emprunt au latin classique « intelligencia » signifie d'abord « action de comprendre » puis en latin chrétien « accord ». « Virtuel » est lui, un emprunt en 1480 au latin scolastique « virtualis » = « qui n'est qu'en puissance » et ainsi il s'oppose à « actuel », il s'agit donc de « comprendre ce qui n'est qu'en puissance ». Les plus anciens d'entre nous sont encore un peu perdus mais la génération Y qui vit l'informatique non plus comme un apprentissage mais comme une culture baigne dans l'utilisation raisonnée des moyens technologiques. Il est acquis que le tsunami des technologies de l'information et de la communication aura autant de répercussions et de conséquences que le développement de l'imprimerie : nouveau regard sur le monde, accès aux savoirs hors école et famille, culture de l'image (un des grands manques de l'école), immédiateté des informations, disparition des frontières entre vies personnelle, sociale et professionnelle. Cette génération n'a pas le même rapport au monde que les précédentes : tout relève de l'interculturel, des réseaux sociaux, des mobilités géographiques, psychologiques, la mondialisation des rapports donne une ethnie spécifique non plus identifiable par sa langue ou sa couleur de peau mais par « l'intelligence du virtuel ». Tout est hétérogène mais il reste un bien commun partagé le sens du virtuel, l'habitude du contact haute technologie.

Pour cette génération même les zones d'activations neuronales et mémorielles sont différentes pour les utilisateurs les réseaux sociaux de celles mobilisées par la lecture de livres : le smartphone, le web et les communications autorisent des formes nouvelles de travail collaboratif et de partage des données. En outre cette « intelligence du virtuel » produit des changements profonds dans les métiers qu'on ne peut nommer car ils sont encore en création (un jeune sur deux occupera un métier aujourd'hui avec inconnu). En résumé il faut que le cadre ou le dirigeant qui n'appartient pas à cette génération Y se mobilise et s'équipe intellectuellement non pour éviter une simple obsolescence de ces modes de pensée mais pour profiter et cet élan formidable que représentent ces changements structurels aux multiples conséquences. Ainsi un cadre, un dirigeant comme un enseignant ou un parent qui resterait figé dans le regret de l'état ancien de l'intelligence conceptuelle serait non seulement dépassé mais se priverait d'un formidable et inéluctable enrichissement managérial et personnel par la compréhension du virtuel.

**Communication.** Depuis bientôt dix ans, Erolf Productions met son savoir-faire au service des entreprises et des organisations du territoire pour les accompagner dans leur stratégie de développement, à travers une communication vidéo.

## Erolf Productions révolutionne la communication d'entreprise



Exit le traditionnel journal interne, en revenant s'installer à Dijon après un début de carrière chez TFI, Vincent Harbulot a fait le pari de rapporter la télévision en "province" en la mettant à la disposition des entreprises. Un projet qui trouve d'autant plus son sens dans cette période particulière. « Nous savons que le digital et le numérique sont l'avenir, argue Vincent Harbulot, qui a fondé Erolf Productions en 2012. La crise sanitaire n'a fait qu'accroître l'important du virage du numérique ». Au sein d'Erolf Productions, Vincent Harbulot et ses collaborateurs proposent un panel de services à destination notamment des organisations pour les accompagner dans leur communication avec un objectif, que cette communication participe à la stratégie de développement de l'organisation. « Lorsqu'un chef



Erolf Productions propose notamment de mettre son plateau à disposition des entreprises et organisations pour leurs cérémonies et événements.

d'entreprise ou un responsable d'organisation nous contacte, nous établissons un diagnostic de l'organisation pour mettre en place une réelle stratégie de communication et lui proposer les meilleures solutions en fonction de ses besoins. » Dans ses nouveaux locaux, à proximité du Golf de Quetigny aux portes de Dijon, Vincent Harbulot s'est

construit un véritable studio de télévision professionnelle.

### UN PLATEAU ET DES CHAÎNES D'ENTREPRISES

« Nous mettons à disposition des organismes qui le souhaitent notre plateau qui est totalement personnalisable pour respecter les codes couleurs et la charte de l'organisation,

explique Vincent Harbulot. Nous proposons aussi de réaliser des reportages vidéo pour lesquels nous avons mis en place un système d'abonnement au ticket en fonction du volume et de la périodicité. Enfin, nous pouvons aussi réaliser des films d'entreprise ». Les organisations ont ainsi la possibilité d'avoir leur propre chaîne de télévision interne ou externe, à l'image de Rougeot TV.

En parallèle de leurs activités, les équipes d'Erolf Productions proposent, depuis cinq ans, le propre programme, *Le Talk BFC*, dans lequel Vincent Harbulot reçoit pendant dix minutes un acteur de la vie économique ou politique de la région diffusé tous les dimanches sur les réseaux sociaux comme LinkedIn.

ANTONIN TABARD

♦ [erolf-prod.fr](http://erolf-prod.fr)

## Concours

**L'Eco AGRIFOOD CHALLENGE ACCÉLÈRE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE.** Agronov, Vitagora, le Village by CA Champagne-Bourgogne et l'Inrae, en partenariat avec six entreprises et organismes interprofessionnels, ont lancé, le 1er juin, un concours international de start-up et de PME innovantes afin de repérer et accélérer des innovations au service de la transition agroécologique. L'Eco Agrifood Challenge vise des innovations destinées aux acteurs de l'intégralité de la chaîne de valeur agroalimentaire, à la fois des secteurs de l'alimentation humaine et du petfood : agriculteurs, industriels agroalimentaires, acteurs de la distribution, consommateurs... Les solutions développées par les candidats peuvent prendre la forme d'outil technologique ou d'équipements permettant de répondre aux besoins des agriculteurs ou d'industriels, d'expertise en pratiques expérimentales innovantes, de modèles vertueux de structuration de filières, ou encore de solutions de communication destinées aux consommateurs pour faciliter les débouchés commerciaux de produits agroécologiques. La finale de l'Eco Agrifood Challenge se tiendra les 28 et 29 septembre à Dijon. A cette occasion, une quinzaine de candidats seront invités à présenter leur innovation sous forme de « pitch ». Trois lauréats, désignés par un jury de représentants des organisateurs et partenaires, remporteront des prix en espèces allant jusqu'à 5.000 euros, ainsi que l'accès à des accompagnements et diverses ressources pour développer leur innovation. En parallèle, deux prix spéciaux offriront un accès gratuit à ToasterLAB, le programme d'accélération de Vitagora. Ces deux prix spéciaux sont sponsorisés par Terres Univia/Terres Inovia et Nestlé Purina.

♦ Candidatures ouvertes jusqu'au 20 juillet en ligne sur [eco-agrifood-challenge.com](http://eco-agrifood-challenge.com)

en bref

**AGIR,  
C'EST SE MOBILISER,  
SOUTENIR,  
ACCOMPAGNER.**



**500 000 €  
DÉDIÉS AUX ÉTUDIANTS**

On ne sera peut-être jamais aussi formidable que ceux qui feront le monde de demain. Mais au Crédit Agricole Franche-Comté, on se mobilise pour soutenir tous les étudiants.



FRANCHE-COMTÉ

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté - Siège social : 11, avenue Elisée Cusenier 25084 Besançon Cedex 9 - Tél. 03 81 84 81 84 - Fax 03 81 84 82 82  
www.credit-agricole.fr/ca-franche-comte Société coopérative à capital et personnel variables agréée en tant qu'établissement de crédit - 384 899 399 RCS Besançon - Société de courtage d'assurances  
immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° ORIAS 07 024 000. - 05/21

**Mobilité.** Avec Cycles up, Loïc Rousset propose de transformer les vieilles bicyclettes en vélos électriques 100 % made in France à partir de pièces de récupération.

## Vélos élect(éth)iques



**Garchizy** Alors que pendant le confinement, certains découvraient les plateformes de streaming ou la fabrication du pain maison, Loïc Rousset, tel Bill Gates à la fin des années 1970, montait sa petite entreprise dans son garage. Ancien ingénieur de chez Stenman, société clamécquoise spécialisée dans l'éclairage des vélos, ce Garchizois de 37 ans est parti d'un constat : dix millions de vélos sont aujourd'hui hors d'usage (soit un quart du parc français) et la crise sanitaire a donné un vrai coup de projecteur sur la pratique de la bicyclette en milieu urbain : « Mon projet a été de m'attaquer au développement du vélo en péri-urbain ».

C'est donc à base de vélos de récupération - grâce à une convention avec les déchè-

teries de Nevers Agglomération - mais aussi après 40.000 euros d'investissement que Cycles up a démarré. L'objet ? transformer des vieux biclous en vélos électriques : « Il y a plusieurs avantages ; d'une part ce sont des vélos moins chers que dans le commerce (comptez moins de 1.000 euros pour une transformation) et au contraire des vélos électriques bon marché, ils sont entièrement réparables, mais surtout ils permettent à des cyclistes qui ont l'habitude d'utiliser leur bicyclette ou qui y sont attachés de la conserver ». Au fil des mois, Cycles up a même créé sa marque de vélos : la côte Blanche (du nom d'un lieu-dit tout proche) qui comme son nom ne l'indique pas sont des vélos noir mat, construits à partir de vieux cadres en électriques ou non, entièrement équipés d'accessoires Made in

France : pneus, pédales de chez Look Cycles à Nevers, garde-boue et selles de Saône et Loire, guidons sur amortisseurs et des « sacs à batterie » fabriqués en chambre à air usagées. Car, conséquence des modes de déplacement, la France jadis connue pour ses vélos - on peut citer Terrot à Dijon ou Saint-Etienne, pôle industriel du deux roues avant-guerre - renoue avec la fabrication : « Le vélo est en train de changer de statut ; d'un loisir, il redevient véhicule, qui permet en ville notamment de gagner beaucoup de temps ». Redevient car, les chiffres sont là : entre 1930 et 1940, 40 % des Français roulaient en bicyclette. Si depuis 18 mois, l'usage du vélo a augmenté de plus de 30 % en ville, la campagne, elle, affiche un petit taux de 6 % : « Il y a un manque d'infrastructures,

mais aussi des produits inadaptés et les vélos électriques peuvent répondre à cette attente. » Avec le soutien de la BGE de la CCI et de Station ESS (un tiers-lieu tourné vers l'économie sociale et solidaire), Cycles up a déjà sorti une vingtaine de vélos de ses ateliers, mais aussi des vélos-cargo, entièrement fabriqués sur place et, toujours, à partir de cadres usagés. La prochaine étape, l'emploi d'un apprenti : « pour me consacrer à la promotion de mon activité et continuer de promouvoir le vélo ». Un exemple de plus que la crise sanitaire de la Covid-19 aura profondément bouleversé les habitudes : « Pour moi, j'ai vu cela comme une opportunité de promouvoir l'usage du vélo et de m'engager dans une véritable démarche éthique ».

ANTOINE GAVORY

## Certification

**LES VINS DE LA CAVE DES VIGNERONS DE BUXY CERTIFIÉS HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE (HVE).** Le dispositif HVE porté par le ministère de l'Agriculture distingue les exploitations agricoles et viticoles fortement engagées dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la biodiversité, et répond aux attentes du Grenelle de l'Environnement de 2008. Avec 7.000 exploitations viticoles certifiées, la filière est fortement représentée au sein de ce label et atteste de cette volonté croissante des viticulteurs de s'impliquer dans la transition agroécologique. Si l'engagement de la Cave des Vignerons de Buxy en matière de développement durable ne date pas d'hier, notamment avec son action soutenue au sein du réseau "Vignerons Engagés" depuis 2011, c'est un palier supplémentaire qu'elle vient d'atteindre en décrochant la certification HVE niveau 3, voie A- le plus exigeant en matière de critères - grâce à une mobilisation intense de ses vignerons-coopérateurs. La Cave des Vignerons de Buxy a donc validé pour un an tous les critères requis, notamment en matière de gestion des ressources en eau et de la fertilisation. Le label reconnaît également une stratégie constructive sur la question phytosanitaire et une prise en compte de la biodiversité. Un panel de 17 vignerons a été audité cette année, échantillonnage 2021 représentant l'ensemble des associés coopérateurs.

## Handisport

**RENOUVELLEMENT DE CONVENTION ENTRE ENEDIS ET LE COMITÉ RÉGIONAL HANDISPORT DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ (CHBFC).** Destiné à aider l'association, ce partenariat vise à appuyer ces acteurs du sport pour équiper au mieux les licenciés au travers de matériels adaptés au handicap de chacun. Qu'il soit physique ou mental, le handicap ne devient ainsi plus une limite : chaque adhérent peut pratiquer le sport de son choix sans contrainte ni difficulté. C'est notamment grâce à la



participation financière de partenaires clés tels qu'Enedis Bourgogne, acteur engagé au service de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de la diversité, que l'association peut, à plus large échelle, doter au mieux les clubs en équipements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

Avec plus de 100 clubs partenaires sur la région, plus de 50 activités disponibles, des sports en salle aux sports en pleine nature, le Comité régional handisport rend ainsi la pratique plus simple et plus accessible. Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 2.000 licenciés qui font partie des équipes de la fédération Handisport en Bourgogne Franche-Comté.

Par ailleurs, Enedis Bourgogne s'engage de longue date pour le handicap en déployant une politique sociale ambitieuse qui contribue à la dynamique économique des territoires, y compris grâce au recrutement de personnes en situation de handicap et aux achats qu'elle réalise auprès du Secteur du travail protégé et adapté (STPA) : en 2020, 13 millions d'euros ont été confiés par Enedis aux STPA permettant ainsi de créer 450 emplois de personnes en situation de handicap.

en bref

# COLLECTIVITÉS

## La région investit dans "Avenir Montagnes"

**Tourisme.** Avec cinq autres régions, la Bourgogne Franche-Comté cofinancera une partie du plan d'investissement pour le tourisme en montagne "Avenir Montagnes", présenté par le Premier ministre jeudi 27 mai lors d'un déplacement en Savoie.



STÉPHANE GODIN/JURA TOURISME



C'est à l'occasion d'un déplacement en Savoie, jeudi 27 mai, aux Arcs puis à Bourg-Saint-Maurice, que le Premier ministre Jean Castex a présenté le plan "Avenir Montagnes", en compagnie du ministre délégué aux Petites et moyennes entreprises Alain Griset, du secrétaire d'État au Tourisme Jean-Baptiste Lemoine, de la secrétaire d'État à la Biodiversité Bérangère Abba et du secrétaire d'État à la Ruralité Joël Giraud. « Nous devons faire repartir notre pays, lui donner des perspectives, lui donner le moral, le relancer, retrouver les chemins de la croissance. Mais le faire, bien sûr, pour lui donner de l'activité au moment où la crise a plutôt conduit celle-ci à se rétracter, mais à le faire dans une logique réformatrice, transformatrice pour tenir compte des enjeux du monde de demain, et ce plan "Avenir Montagnes" illustre à merveille

cette orientation », confie le Premier ministre. Selon le Gouvernement, « Avenir Montagnes répond à l'ambition d'un tourisme durable et résilient à travers trois axes : favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles, accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne et dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de lits froids ».

### DES CRÉDITS PUBLICS POUR GÉNÉRER DE L'INVESTISSEMENT

Dans sa globalité, ce plan représentera une mobilisation de plus de 640 millions d'euros de crédits publics pour la montagne, avec l'objectif affiché de générer quelque 1,8 milliard d'euros d'investissement dans ces territoires. Le Gouvernement l'affirme, « ces crédits viennent compléter l'enveloppe de 5,4 milliards d'euros déjà mobilisée pour les diverses aides d'urgence et de relances ».

Dans le détail, "Avenir Montagnes"

comprend entre autres des mesures pour accélérer la rénovation globale et l'occupation de l'immobilier de loisir en station, grâce au soutien financier de la Banque des territoires à hauteur de 125 millions d'euros. Cela passera notamment par l'instauration d'une possibilité pour le gestionnaire de résidence de tourisme de transférer son droit de préemption à des foncières qui se chargeront ensuite d'assurer une gestion active de ces biens et la capacité à investir pour les améliorer.

La transition écologique des activités touristiques en montagne sera aussi accélérée avec notamment l'aménagement de 1.000 kilomètres de sentiers de montagne (environ 10 millions d'euros d'investissement) et la mise en place d'un accompagnement en ingénierie pour améliorer la mobilité des premiers et derniers kilomètres (budget : 10 millions d'euros).

Enfin, d'autres mesures permettront, en partenariat avec Atout France, la Caisse des dépôts et Bpifrance, d'ac-

compagner le rebond et de favoriser l'investissement, pour relancer les colonies de vacances et les classes de découvertes.

### UNE FONDS "AVENIR MONTAGNES" RENFORCÉ PAR LES RÉGIONS

Destiné à faciliter le développement d'un tourisme plus durable afin de répondre aux nombreux défis de ce secteur d'activité, ce plan prévoit aussi la création d'un fonds "Avenir Montagnes". Pour ce faire, 331 millions d'euros seront financés à parts égales entre l'État et les six régions concernées, parmi lesquelles la Bourgogne Franche-Comté, mais aussi l'Auvergne Rhône-Alpes, le Grand Est, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine. Ce fonds sera destiné à soutenir l'investissement dans de nouveaux projets touristiques sur le territoire des massifs de montagne français. Pour la Bourgogne Franche-Comté, cette mobilisation fera l'objet d'une contractualisation

dans les Contrats de plan interregionaux État-régions (CPIER) des massifs pour les années 2021-2027 avec une enveloppe dédiée. « Considérant le tourisme comme une filière stratégique, la région s'est déjà fortement mobilisée pour accompagner ce secteur économique qui a souffert de la crise sanitaire et qui représente plus de 42.000 emplois et 4,58 milliards d'euros de retombées pour le territoire », explique le Conseil régional dans un communiqué. Et de rappeler qu'après les aides d'urgence, « la région a adopté en octobre 2020 un Plan d'accélération de l'investissement d'un montant de 36 millions d'euros pour financer notamment des projets répondant aux enjeux de tourisme durable et social » et que « 17 projets ont ainsi déjà pu être financés comme par exemple la création d'une luge quatre saisons pour la station de Métabief ou l'aménagement du lac des Rousses ».

ANTONIN TABARD

**Énergie.** Le bailleur social jurassien « La Maison pour tous » à Lons-le-Saunier vient d'obtenir la labellisation Afnor ISO 9001. Une belle reconnaissance pour cette coopérative immobilière née au premier janvier de la fusion des anciens OPH du Jura et de Saint-Claude.

## La Maison pour tous certifiée ISO 9001

**M**ercredi 12 et jeudi 13 mai, Joseph Molina auditeur de l'Association française de normalisation (Afnor), était dans les murs de la Maison pour tous. Sa mission : auditer le bailleur social en vue d'une possible attribution de la norme du management de la qualité ISO 9001. L'enquête devant ainsi faire la preuve qu'un système d'amélioration continue a été mis en place au sein de cette jeune organisation née de la fusion des OPH du Jura et de Saint-Claude en janvier de cette année. « Nous avions déjà acquis cette norme pour l'OPH du Jura, mais nous voulions l'obtenir pour notre nouvelle identité coopérative : c'était un vrai pari, mais surtout un enjeu de clarté, d'harmonisation de nos processus et de notoriété », explique Éric Poli, directeur général de La Maison pour tous. Cela a nécessité un gros travail de préparation, de



Éric Poli, directeur général de La Maison pour tous à Lons-le-Saunier.

formation des équipes, de montée en compétence... C'était plutôt audacieux en si peu de temps, mais ce fut un succès car nous avons été pleinement certifiés sur l'ensemble de nos six sites ». Une vraie source de fierté pour la structure et ses collaborateurs, source d'images positives à destination du public, des prestataires et donneurs d'ordres. Des gages extérieurs de qualités dont

les établissements gérés par l'ancien OPH de Saint-Claude avaient besoin : eux qui étaient, avant la fusion avec l'OPH du Jura sous la bannière salvatrice de la Maison pour tous, au bord de la faillite et sous procédure judiciaire. « Cet œil extérieur qui statue de manière impartiale sur nos forces et faiblesses est un atout de performance future et de compétitivité pour La maison

pour tous. Ainsi, si l'auditeur a su relever notre qualité de service avec notamment des temps de traitement dans la demande de logement n'excédant pas les 72 heures maximum et souligner notre engagement avec un service qui, malgré la crise sanitaire et notre transformation/fusion, n'a connu aucune rupture, il a également pointer le doigt sur de possibles améliorations. Nous aurons à l'avenir à travailler sur l'informatisation de nos documents et plus généralement sur une gestion davantage numérisée de nos services. De même, nous devons réduire le nombre de candidats demandeurs de logement qui se désistent en cours de parcours, un phénomène qui s'est accéléré avec la crise et qui trouve une partie de sa résolution dans notre capacité à mieux déterminer en amont les besoins réels des candidats », analyse Éric Poli.

FREDÉRIC CHEVALIER

en bref

## Mobilité

**L'AGGLOMÉRATION DE NEVERS S'ASSOCIE À ORANGE BUSINESS SERVICES ET HERE POUR ENCOURAGER LES DÉPLACEMENTS À VÉLO.**

L'agglomération poursuit sa transformation pour répondre aux attentes de ses citoyens et devient la première collectivité à faire évoluer son application « Nevers Agglo dans Ma Poche » avec un nouveau calcul d'itinéraire cyclable. Développée et déployée par Orange Business Services, l'application « Nevers Agglo dans Ma Poche » intègre de nombreux services en plus du nouveau calcul d'itinéraire cyclable, dont l'agenda culturel, les horaires d'ouverture des lieux publics ou encore les activités scolaires. Cette fonctionnalité s'appuie sur l'offre cartographique de HERE Technologies, récemment renforcée avec des cartes numériques de pistes cyclables. L'agglomération permet ainsi aux citoyens de se déplacer en privilégiant des moyens de transport alternatif qui dans le contexte de la crise sanitaire respectent les règles de distanciation sociale et qui sont au service de l'environnement. Nevers Agglomération est la première collectivité à avoir inclus les données de vélo de HERE Technologies. « Il est fondamental pour nous d'encourager les habitants du territoire à faire du vélo. C'est une des façons les plus sûres de se déplacer dans le contexte sanitaire actuel. Avec Orange Business Services et HERE, nous mettons à la disposition de nos concitoyens un outil simple d'utilisation pour planifier ses déplacements en toute sécurité », déclare Denis Thuriot, président de Nevers Agglomération et maire de Nevers. Nous poursuivons la promotion de modes de transport alternatif et espérons bientôt pouvoir intégrer dans le calculateur d'itinéraires de nouveaux opérateurs urbains de mobilité, tels que Bik'air ». Preuve de l'engouement sur le territoire de Nevers Agglomération de l'utilisation du vélo, depuis mai 2020, la collectivité a accordé 203 subventions pour l'achat d'un vélo. Autre indice clé, au port de Plagny à Nevers, on note une augmentation de 39 % du nombre de passages de vélo sur la période mai-août.

**Emploi.** Dans le cadre de leurs missions respectives, la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Bourgogne Franche-Comté (CMAR BFC) et Pôle Emploi unissent leur force pour faciliter le recrutement, favoriser le retour à l'emploi et encourager la création et la reprise d'entreprise.

## La Chambre de métiers de l'artisanat et Pôle Emploi s'engagent en faveur de l'emploi

**M**ercredi 26 mai, le président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de région Bourgogne Franche-Comté (CMAR BFC) Emmanuel Poyen et le directeur régional de Pôle emploi Michel Swieton, en présence de Joël Fourny, président de CMA France, ont formalisé leur volonté commune d'unir leur force pour faciliter le recrutement des entreprises artisanales, favoriser le retour à l'emploi salarié et encourager la création et la reprise d'entreprise, lors de la signature d'une convention partenariale qui les lie pour les trois prochaines années.

Cette convention permet de promouvoir les métiers de l'artisanat et les opportunités d'emploi auprès des demandeurs d'emploi. En effet, afin d'intégrer plus spécifiquement l'artisanat dans l'accompagnement proposé par les conseillers aux demandeurs d'emploi mais également de permettre une meilleure mobilisation de l'offre de service de



De gauche à droite : Michel Swieton (Pôle emploi), Emmanuel Poyen (CMAR BFC) et Joël Fourny (CMA France).

Pôle emploi par les entreprises artisanales, différentes actions sont proposées : présentation des offres de services auprès des collaborateurs des deux institutions, partage des ressources communication valorisant les métiers, organisation

de manifestations (au sein des agences Pôle emploi, des CFA)... Elle favorisera aussi l'accès à l'apprentissage des jeunes demandeurs d'emploi. Pour ce faire, la lutte contre le chômage des jeunes est une priorité répondant également à l'ob-

jectif d'aider les entreprises dans la recherche d'apprentis. Des opérations, au plus près des besoins des territoires, sont imaginées : salons en ligne, promotion des CV des jeunes, développement de la collecte et de la valorisation des offres

d'emploi en alternance auprès des artisans et/ou via les CFA de la CMAR...

Dans un troisième temps, cette convention permettra de développer l'emploi par une stratégie régionale, départementale et locale de dévelop-

pement de l'initiative entrepreneuriale. Plusieurs objectifs sont poursuivis ici : permettre à tout demandeur d'emploi ayant un projet de création/reprise d'entreprise d'obtenir l'information sur les services proposés par les partenaires (avec le site *entreprendre.artisanat.fr* par exemple) et les orienter le plus tôt possible vers un accompagnement adapté (aide à l'émergence des projets, accès aux formations, stages de préparation à l'installation...). Enfin, elle pourra répondre efficacement aux besoins en compétences des entreprises. Les partenaires s'engagent en effet à diffuser largement les offres d'emploi (notamment en alternance). Les CMA départementales pourront les déposer de manière groupée sur *pole-emploi.fr* au nom de leurs entreprises. Pôle emploi s'engage à mobiliser les outils les plus adaptés pour accélérer les recrutements. Les mesures du plan France relance seront largement promues auprès des bénéficiaires potentiels.

# Opinions

## Place au cirque !

LETTRÉ OUVERTE DES ACTEURS DU CIRQUE CONTEMPORAIN AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES

À la veille de ces élections essentielles pour notre région, nous - artistes, structures culturelles, festivals, écoles de cirque - attirons votre attention sur notre domaine artistique et sa filière régionale, convaincus que nous sommes en capacité de répondre à des enjeux majeurs des politiques culturelles d'aujourd'hui et de demain, à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté et de ses territoires dans leurs diversités. Né il y a près de 40 ans en France, notamment sur les terres franc-comtoises avec le Cirque Plume, le cirque d'aujourd'hui, qualifié de « nouveau », « contemporain », ou encore « de création », s'est énormément développé, comptant aujourd'hui un public très nombreux et diversifié, tout particulièrement en Bourgogne Franche-Comté. Le cirque de création possède cette force d'être encore très populaire, touchant tous les publics, notamment ceux dits « éloignés », tout en proposant des formes et esthétiques contemporaines exigeantes, en dialogue constant avec la société et ses évolutions. Le cirque de création a su se développer partout, notamment là où on ne l'attendait pas ! Dans les rues et sur les places, dans nos

campagnes, au cœur de quartiers prioritaires, avec ou sans chapiteaux, mais aussi sur les plus grandes scènes, les artistes de cirque ont su montrer toute leur créativité et leur pertinence. Le cirque est un art qui rassemble, capable de s'adresser au plus grand nombre favorisant ainsi la mixité sociale et culturelle à l'échelle de tous les territoires. Malgré des moyens très limités, faute de reconnaissance institutionnelle suffisante, de nombreux acteurs (compagnies, écoles, festivals, structures) redoublent d'imagination pour développer ce domaine artistique au plus près des habitants, citoyens de notre région. C'est ainsi plus de 40 compagnies, près de 20 écoles de cirque, pas moins de 15 festivals, et de nombreux lieux de création et de diffusion, qui œuvrent au développement du cirque de création en Bourgogne Franche-Comté. Ce sont ainsi des dizaines de milliers de spectateurs qui bénéficient de cette offre artistique riche et diversifiée. Mais aussi plus de 5.000 jeunes qui pratiquent les arts du cirque, formidable outil d'inclusion, de prise de confiance en soi et en l'autre. À l'heure où nous entendons des volontés de déployer les arts et la culture équi-

tablement sur tous les territoires, où les problématiques de « droits culturels », de reconnaissance de tous les publics dans leur diversité se posent à tous les acteurs culturels ; à l'heure où la rencontre, le partage, la convivialité manquent cruellement dans une société tétanisée par un contexte sanitaire, social et économique alarmant, nous pensons que les acteurs de la filière circassienne régionale ont un rôle important à jouer dans les politiques culturelles de demain. Malgré tous les atouts dont dispose le cirque, nous, acteurs, ne pouvons que constater que le chemin de la reconnaissance, synonyme d'un soutien public structurant, n'est pas encore acquis. Pour pérenniser et développer toutes les actions mises en place, nous aurons besoin d'un engagement fort et concret, notamment budgétaire, de la part de la région Bourgogne Franche-Comté pour être en mesure de co-construire ensemble l'avenir de cette filière culturelle à l'échelle de notre région.

Madame, Monsieur, chers candidats, vous serez demain élus sur notre territoire. Quelle place accorderez-vous au cirque de création et à ses acteurs ?

## Entreprises en difficulté

CONFÉDÉRATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (CPME)

À la demande notamment de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) qui attire régulièrement l'attention sur le risque de fragilité de certaines entreprises plus durement touchées par les restrictions et le recul de l'activité, le gouvernement a mis en place un « Plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise ».

La CPME se félicite de la volonté de tous les partenaires de l'entreprise (experts-comptables, commissaires aux comptes, avocats, banques, CCI, CMA...) de prévenir les défaillances d'entreprises en s'efforçant de détecter de manière anticipée les fragilités financières. « La mise en place d'un conseiller départemental à la sortie de crise et d'un numéro de téléphone unique devraient ainsi permettre

aux entreprises de s'orienter vers le meilleur dispositif de soutien. La « boîte à outils financiers » offre également un soutien utile à la liquidité et aux fonds propres des TPE-PME. L'octroi d'une avance remboursable ou d'un prêt bonifié couvrant les besoins en investissement ou en fonds de roulement d'une durée d'amortissement pouvant aller jusqu'à 10 ans avec trois ans de franchise et ce, dans la limite de 800.000 euros pour les PME, rejoint ainsi la logique du prêt de consolidation que nous proposons depuis plusieurs mois. » Il détaille également les « plans d'apurement échelonnés regroupant à la fois les dettes fiscales et sociales » qui pourront également être proposés aux entreprises débitrices auprès de plusieurs créanciers publics. La durée maximum de remboursement sera portée de

36 à 48 mois. La CPME se réjouit enfin de voir retenues un certain nombre de ses préconisations sur les procédures judiciaires. « On peut par exemple mentionner la création d'une procédure collective simplifiée pour les TPE et la mise en place d'un « mandat ad hoc de sortie de crise » qui ne pourra dépasser un délai de trois mois et dont le coût sera plafonné en fonction de la taille de l'entreprise. Reste maintenant à concrétiser sans plus attendre les mesures de soutien que nous réclamons pour les indépendants contraints de cesser leur activité, qu'il s'agisse de la suspension des cautions personnelles en cas de défaillance, de l'inscription au Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) ou de la clôture des dettes sociales en cas de liquidation. »

## Le regard de Faro

### LA CRISE SANITAIRE A CREUSÉ LES INÉGALITÉS



## Le billet

PAR ANTONIN TABARD

### Portrait de Narcisse



On nous demande souvent à relire nos articles avant parution... Question de confiance ou de méfiance, on nous répond souvent que c'est « juste pour vérifier qu'il n'y ait pas d'incompréhension ». Mais quand bien même le Président de la République nous le demanderait, nous ne le ferions pas. Demandez-vous sérieusement à votre boulanger de vérifier la recette de la baguette de pain que vous achetez tous les matins ? Le 29 mai, notre consœur Jane Roussel signait dans *Le Monde* un portrait de la chanteuse Yseult, notamment connue pour son engagement contre la grossophobie et le racisme, pour la rubrique « Un apéro avec ». Rapidement prise pour cible sur les réseaux sociaux, la journaliste se voit sommée par la chanteuse de : « Réécrire ton article entièrement [...] car l'enregistrement que j'ai ne ressemble en aucun cas à ton article (il pousse à la haine) », et de menacer Jane Roussel de rendre publique l'enregistrement l'interrogeant sur son but, au point de ne laisser d'autre choix à l'incriminée que de répondre : « Je n'ai pas écrit cet article afin de vous nuire. J'ai essayé de faire mon travail le plus honnêtement possible en témoignant du moment passé ensemble ». Comble de l'ironie, au-delà même du portrait, la journaliste a été taxée de grossophobe pour s'être permise d'utiliser l'expression « tailler le bout de gras » dans son article... locution qui, rappelons-le, ne signifie pas autre chose que « passer du temps à bavarder » ! La chanteuse trouva finalement une rédaction, aux pratiques pour le moins douteuses, qui accepta de publier l'intégralité de l'interview donnée au *Monde*, sans même s'interroger un seul instant aux droits de la journaliste citée.

## Le coin bouquins

LA REVANCHE D'UNE FEMME.



Le 24 février 2003, jour de la mort de mon mari, Bernard Loiseau, combien de temps m'a-t-il fallu pour prendre la décision de continuer ? Quelques minutes ? Quelques heures ? Je ne peux le dire exactement, mais l'évidence s'est imposée rapidement dans mon esprit : si je ne voulais pas que notre monde disparaisse définitivement, que la Maison Loiseau s'écroule comme un château de cartes, que nos enfants sombrerent dans un abîme de souffrance, je devais me ressaisir et avancer. Les clients, les journalistes m'ont mille fois demandé où j'avais trouvé la force de prendre la décision de continuer. À cet instant précis, il n'était pas question de force mais bel et bien d'une réalité : j'avais trois jeunes enfants qui venaient de perdre leur papa, il y avait quatre-vingts personnes qui travaillaient chez nous, et des millions de Français qui aimaient Bernard comme un copain. Je ne pouvais pas les laisser tomber. Pourrais-je y arriver ? Quelles étaient mes chances de réussite ? À ce moment-là, je n'en avais pas la moindre idée. Mais je savais que j'avais une mission et que rien ne m'en détournerait. Si je partage avec vous mon histoire aujourd'hui, ce n'est pas pour parader, ce n'est pas dans ma nature. Mais c'est bien parce que mon parcours est un signal fort à envoyer à toutes les femmes qui hésitent avant de se lancer dans un nouveau challenge.

♦ Éditions Michel Lafon, 304 pages, 18,95 euros.

# le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales du Journal du Palais de Bourgogne Franche-Comté est fixé à 1,78 € HT pour le département de la Côte d'Or (21), pour l'année 2021 :

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01.01.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur [actulegales.fr](http://actulegales.fr)



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Résos Hebdo Eco.

## Appels d'offres



[www.orvitis.fr](http://www.orvitis.fr)

### ORVITIS

#### Avis d'appel à la concurrence

#### Publicité supplémentaire à celle publiée sur le profil acheteur

- DENOMINATION ET ADRESSE DE L'ACHETEUR :  
ORVITIS 17 boulevard Voltaire, BP n° 90104 - 21001 DIJON Cedex  
Profil acheteur : <https://www.ternum-bfc/>  
Accès à la consultation dans la salle des marchés sous la référence : 2105famff
- OBJET DU MARCHÉ :  
Construction d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) à Fontaine-Française pour l'ADAPEI, rue des Bruyères.  
A titre indicatif, les prestations seront exécutées à partir de septembre 2021, sous réserve de la fructuosité de la procédure.
- MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION :  
Article obligatoire si DCE incomplet sur profil d'acheteur pour des raisons techniques ou de confidentialité art R2132-5  
L'intégralité du dossier de consultation est mise en ligne et téléchargeable sur le profil acheteur d'Orvitis mentionné au point 1.
- DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES PLIS  
Mercredi 30 Juin 2021 à 17 h 00
- DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION  
Mardi 1<sup>er</sup> juin 2021.  
158619



### COMMUNE DE SAINTE MARIE LA BLANCHE

#### Avis d'appel public à la concurrence

- NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR:  
Commune de SAINTE MARIE LA BLANCHE,  
Mairie : 2 route de Beaune - 21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE  
Tél: 03 80 26 6073  
mail: [mairie.ste.marie.la.blanche@wanadoo.fr](mailto:mairie.ste.marie.la.blanche@wanadoo.fr)  
Principales activités du pouvoir adjudicateur: Services généraux des administrations publiques.
- OBJET DES MARCHES:  
Marchés de travaux pour la Rénovation énergétique des bâtiments communaux.  
TYPE DE MARCHÉ: Marché de travaux.  
Lieu d'exécution : 21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE.  
Code CPV principal: 45210000.  
Référence marché: MARCHE2021.2.  
Prestation divisée en lots : oui.  
Lot n° 1- Chauffage.  
Lot n° 2 -Isolation.  
Lot n° 3 -Éclairage.  
Lot n° 4 - Menuiseries extérieures.  
Lot n° 5 - Panneau Photovoltaïque.  
Le candidat pourra soumettre une offre pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Chaque lot fait l'objet d'un marché unique.
- CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES:  
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :  
- Prix des prestations : 70%.  
- Valeur technique: 30%.
- RETRAIT DES DOSSIERS:  
- Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur de la collectivité : [www.e-bourgogne.fr](http://www.e-bourgogne.fr).  
- REFERENCE DU MARCHÉ: MARCHE2021.2.  
Le dossier de consultation peut être demandé au maître d'ouvrage par courriel ([mairie.ste.marie.la.blanche@wanadoo.fr](mailto:mairie.ste.marie.la.blanche@wanadoo.fr)) et sera transmis au format numérique.
- DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE PUBLICATION:  
Le 31 mai 2021.
- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES:  
Mairie de SAINTE MARIE LA BLANCHE,  
M. Michel QUINET, Maire  
Tél. : 03 80 26 6073 - Mail : [mairie.ste.marie.la.blanche@wanadoo.fr](mailto:mairie.ste.marie.la.blanche@wanadoo.fr)
- DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES:  
Le pli devra parvenir à l'adresse indiquée avant le : Vendredi 25 juin 2021 à 12 h 00.  
158591

# le Journal du Palais

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - (88<sup>e</sup> année) DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans le département de la Côte-d'Or  
JOURNAL DU PALAIS DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
SAS au capital de 235.000 € - RCS 015 750 243 Dijon.  
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte, 21000 Dijon  
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56  
Site Internet : [www.forumeco.fr](http://www.forumeco.fr)  
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et 14h à 17h30

**Principal associé :** Générale de Participations  
**Directeur de la publication :** Michel GUYOMARD  
**Directrice :** Claire LESPRIT  
**Rédacteur en chef :** Antonin Tabard  
**Rédaction :** Frédéric Chevalier - Militine Guinet

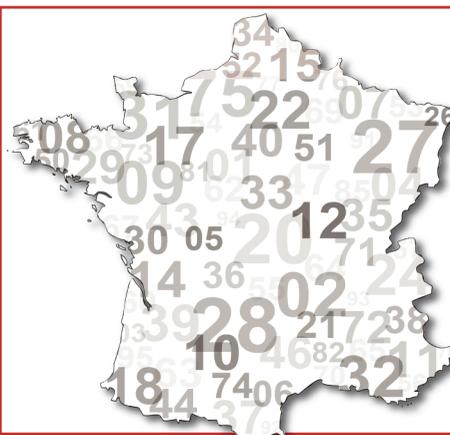
Parution le lundi - Prix du numéro : 1,50 €  
abonnement annuel : 69 €.



Imprimé sur les rotatives de Rotimpres  
Poligon Pla de L'estany s/n  
1781 Aiguaviva-Girona (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1123 1 83851.

**Service Annonces légales :** [annoncelegale.jdp@forumeco.com](mailto:annoncelegale.jdp@forumeco.com)  
**Rédaction :** [redaction.jdp@forumeco.com](mailto:redaction.jdp@forumeco.com)



**PENSEZ  
À FAIRE PUBLIER  
VOTRE ANNONCE  
PARTOUT  
EN FRANCE**

[annoncelegale.jdp@forumeco.com](mailto:annoncelegale.jdp@forumeco.com)

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

## Procédures adaptées



### CDC HABITAT SOCIAL

Avis d'appel public à la concurrence  
Procédure adaptée - Appel d'offres ouvert

#### Marchés de travaux – Avis d'appel public à la concurrence

1. MAITRE D'OUVRAGE :  
GIE Nord Est agissant au nom et pour le compte de :  
CDC HABITAT SOCIAL – 10 Boulevard de Dresde – 67080 STRASBOURG  
Agence de Dijon – 1 montée de Guise – 21000 DIJON
  2. OBJET DU MARCHÉ :  
Régénération de 26 logements.
  3. TYPE DE MARCHÉ :  
Marché de travaux.
  4. LIEU D'EXECUTION :  
4 Rue Lenôtre et 33a, 33b Rue Charles DUMONT à DIJON (21000).
  5. DUREE D'EXECUTION :  
7 mois.
  6. MODALITES D'ATTRIBUTION :  
Lots séparés :
    - Lot n° 1 : Ravalement ;
    - Lot n° 2 : Etanchéité ;
    - Lot n° 3 : Menuiseries Intérieures ;
    - Lot n° 4 : Peinture ;
    - Lot n° 5 : Revêtements de sols ;
    - Lot n° 6 : Electricité ;
    - Lot n° 7 : Plomberie ;
    - Lot n° 8 : Menuiseries Aluminium – Serrurerie ;
    - Lot n° 9 : Couverture ;
    - Lot n° 10 : Désamiantage.
  7. CONDITIONS DE PARTICIPATION :  
Toutes les modalités et conditions de participation sont détaillées dans le dossier de consultation. Retrait du dossier de consultation à l'adresse suivante :  
[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2021\\_P3cOqphxN](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021_P3cOqphxN)
  8. DATE LIMITE DE RECEPTION DES SOUMISSIONS : 24 juin 2021 – 12 h 00
  9. Date d'envoi à la publication : 02 juin 2021
- 158605



### MAIRIE DE GENLIS

Avis d'appel public à la concurrence

- 1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :  
MAIRIE DE GENLIS, 18 avenue Général de Gaulle - 21110 GENLIS  
Tél. 03.80.47.98.98 - Fax : 03.80.37.74.91 – E-mail : marches.publics@mairie-genlis.fr.
  - 2) PROCEDURE DE PASSATION :  
Marché de travaux passé selon une procédure adaptée.
  - 3) OBJET DU MARCHÉ :  
Conception-réalisation d'un espace de glisse pour la ville de GENLIS  
Code CPV : 45212200 - Travaux de construction d'installations sportives 71300000 - Services d'ingénierie.
  - 4) RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :  
Il peut être téléchargé sur <https://marches.ternum-bfc.fr> (référence : MAPA\_21-04).
  - 5) DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :  
Mercredi 30 juin 2021 avant 17 h 00.  
Offre à remettre par voie électronique à l'adresse : (<https://marches.ternum-bfc.fr> - réf : MAPA\_21-04).
  - 6) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE :  
Ils peuvent être obtenus auprès des services techniques de la mairie de GENLIS. M. ROMANO : dst@mairie-genlis.fr.
  - 7) CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :  
— Le prix – Pondération 30 % ;  
— La valeur technique de l'offre : Pondération 70 %.
  - 8) DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Vendredi 04 juin 2021.
  - 9) DUREE DE VALIDITE DES OFFRES : 180 jours.
- 158660



### DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

Avis d'appel public à la concurrence

- 1 – NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :  
Département de la Côte-d'Or  
Correspondant : Service Marchés, 1, rue Joseph Tissot, CS 13501 - 21035 DIJON CEDEX.  
Téléphone : 03 80 63 69 17.  
Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr> (référence de la consultation : 0621gourdes).
  - 2 – OBJET DU MARCHÉ, CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :  
Acquisition de gourdes isothermes pour les élèves de 6ème scolarisés dans les collèges du département de la Côte d'Or pour la rentrée 2021.
  - 3 – PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS :  
Non.
  - 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITERES D'ATTRIBUTION :  
Les conditions de participation et les critères d'attribution sont définis dans le règlement de la consultation.
  - 5 – PROCEDURE :  
Procédure adaptée ouverte.
  - 6 – CONDITIONS DE DELAI :  
Date et heure limites de remise des offres : vendredi 18 juin 2021 à 17 h 00
  - 7 – DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :  
4 juin 2021.
  - 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :  
Les candidats doivent faire parvenir leur demande exclusivement à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr>.
- 158655

### COMMUNE DE COMBERTAULT

Avis d'appel public à la concurrence

- IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :  
Commune de COMBERTAULT, mairie route de Challanges - 21200 COMBERTAULT.  
Tél : 03 80 26 62 60  
Mail : [mairie@combertault.com](mailto:mairie@combertault.com)
- OBJET DU MARCHÉ :  
Travaux d'aménagements de voirie et de sécurité, rue de la Galopine-Rue Jeannotte et routes départementales à COMBERTAULT.
- TYPE DE MARCHÉ :  
Le présent marché est un marché de travaux.
- PROCEDURE :  
Le présent marché est passé en procédure adaptée en application des articles 42-2° de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.
- CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ :  
Le marché est composé d'une tranche ferme (TF) et d'un lot unique :  
— Travaux préparatoires ;  
— Démolitions d'ouvrages existants ;  
— Terrassements ;  
— Voirie et finition ;  
— Bordures et caniveaux ;  
— Réseaux d'eaux pluviales ;  
— Signalisations ;  
— Plan de récolement DOE ;
- VISITE :  
Conseillée et laissée au soin du titulaire du marché qui est réputé connaître les lieux et les caractéristiques du terrain.  
(Voir article 1.5 du C.C.A.P.)
- OBTENTION DU DOSSIER :  
Le dossier de consultation des entreprises est disponible sur le site : <https://marches.ternumbfc.fr>
- CONDITIONS DE DELAI :  
DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :  
Lundi 21 juin 2021 à 12 h 00  
DELAJ DE VALIDITE DES OFFRES :  
Le délai pendant lequel le candidat reste engagé pour son offre est de 120 jours à compter de la date de la remise de l'offre.
- MODALITE POUR LA REMISE DES OFFRES, UNIQUEMENT ET OBLIGATOIREMENT PAR VOIE ELECTRONIQUE
- SUR LE SITE :  
<https://marches.ternum-bfc.fr>
- CRITERES D'ATTRIBUTION :  
Offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :  
Critère valeur technique (40%)  
Critère prix des prestations (60%)
- DELAJ D'EXECUTION / DATE DU DEPART DES TRAVAUX :  
Le délai global d'exécution est de 5 semaines.  
Départ des travaux TF 2021 : Lundi 6 septembre 2021 fin des travaux 10 octobre 2021.
- DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION :  
Lundi 31 mai 2021.
- RENSEIGNEMENTS :  
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :  
Maître d'oeuvre : B.E.T.P., Mr Sylvain Perchet, 14 rue de Malgouverne - 21260 SACQUENAY.  
Tel: 03 80 85 52 25  
Mail : [betperchet@gmail.com](mailto:betperchet@gmail.com)
- POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :  
Commune de COMBERTAULT, monsieur le Maire, mairie Route de Challanges - 21200 COMBERTAULT  
Tél : 03 80 26 62 60  
Mail : [mairie@combertault.com](mailto:mairie@combertault.com)
- 158633

## Avis d'attribution



### CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA COTE-D'OR

Avis d'attribution

- 1 – Pouvoir adjudicateur :  
Département de la Côte-d'Or  
CS 13501 - 21035 DIJON Cedex
  - 2 - Objet du marché et titulaire :  
Fourniture et la livraison de produits d'hygiène et d'entretien pour les services du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.
- La durée prévisionnelle de l'accord-cadre est de 1 an à compter du 4 mai 2021 ou de sa date de notification si elle lui est postérieure. Il pourra être reconduit 2 fois pour une durée d'1 an.
- LOT : 2.  
ENTREPRISE : GROUPE PIERRE LE GOFF BOURGOGNE FRANCHE COMTE.  
ADRESSE : 21700 NUITS SAINT GEORGES.  
MONTANT : Estimation : 240.000 € TTC pour 3 ans :  
— Minimum 15.000 ;  
— Maximum 100.000 ;  
— Estimation du cadre estimatif : 80.000 € TTC ;  
— Montant du détail estimatif : 42.671,69 € TTC.
- DATE DE SIGNATURE : 31/05/2021.
- Sous réserve des secrets protégés par la loi, le marché est communicable, sur demande adressée à : [dgsd.pr.dcpv.sm@cotedor.fr](mailto:dgsd.pr.dcpv.sm@cotedor.fr), selon les modalités prévues par le livre III du code des relations entre le public et l'administration.
- Les avis d'attribution des marchés du département peuvent être consultés et téléchargés sur le site <https://marches.ternum-bfc.fr> (réf. du présent avis : 0521attribprohygiene).  
158599

UNE INFORMATION CONNUE À TEMPS  
REMBOURSERA LARGEMENT VOTRE ABONNEMENT

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

## Côte d'Or

### VENTE CESSIION

### ATTRIBUTION D'APPORTS



**JOUFFROY NOTAIRES**  
43 rue Devosge à DIJON

### MME EMILIE MUGGEO/ZS25

#### Avis de cession

Acte de Me Nicolas JOUFFROY, notaire à DIJON, du 18 mai 2021, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DIJON 1, le 25 mai 2021, dossier 2021 0008234, référence 2104P01 2021 N 01103.

Vendeur : Madame Emilie MUGGEO, épouse de Monsieur Umut COSKUN demeurant à CHENOVE (Côte-d'Or) 55 rue Roger Salengro. (R.C.S. DIJON 537 609 877).

Acquéreur : société dénommée ZS25, SNC au capital de 1.000,00 €, ayant son siège social à DIJON (Côte-d'Or), 82 rue Berbisey (RCS DIJON 899 026 082).

Fonds vendu : commerce de presse, papeterie, jeux, bimbeloterie, articles de fumeurs, auquel est rattaché un traité de gérance de débit de tabacs, exploité à DIJON (Côte d'Or), 82 rue Berbisey.

Éléments corporels et incorporels cédés, moyennant le prix de 40.000,00 €, propriété et jouissance transférées le 18 mai 2021.

Oppositions en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, à DIJON (21000), 43 rue Devosge, en l'Etude de Me Nicolas JOUFFROY où domicile est élu à cet effet.

Pour unique insertion :  
158596 Nicolas JOUFFROY.

### CONSTITUTION

### DE SOCIETE

### EHG

#### Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à FLEUREY SUR OUCHE du 22/05/2021, il a été constitué une société :

Forme sociale : Société civile.  
Dénomination sociale : EHG.  
Siège social : AU BAS DES COMBETS - 21410 FLEUREY SUR OUCHE.

OBJET SOCIAL : La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés françaises ou étrangères, civiles ou commerciales. La gestion de titres de participation. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

DURÉE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S. de DIJON.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérant : M. Etienne LIORET, demeurant 30 rue de la cour des closes - 21410 FLEUREY SUR OUCHE.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIIONS DE PARTS : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

158589 Pour avis : La Gérance.



**SELARL VG CONSEIL**  
Valérie GROSJEAN  
Michael BOUROTTE  
Avocats  
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

### MBAB

#### Avis de constitution

DENOMINATION : MBAB  
FORME : SCI Capital : 100 €.  
SIEGE SOCIAL : FLEUREY SUR OUCHE (21), 12 rue du Moulin.

OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger l'acquisition par tous moyens, la propriété, l'administration et la gestion par tous moyens, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers bâtis ou non-bâtis ; la propriété et la gestion à titre civil de tous biens ; toutes opérations financières mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en favoriser la réalisation à condition toutefois d'en respecter le caractère civil ; et, plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement à cet objet, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la société DUREE : 99 ans.

GERANCE : Alex BASTOS à DIJON (21), 16 rue Alexandre Nicolas.

CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés appelés à statuer en AGE à la majorité des 2/3 des parts sociales.

RCS : DIJON.  
La gérance, ayant pouvoir à cet effet.  
158580

### LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

### SCI BAUREGARD

#### Rectificatif avis de constitution

Paru dans l'annonce n° 158557 du 31 mai 2021 : au lieu de lire avis de constitution « SCI BAUREGARD » et dénomination : SCI bauregard – il faut lire : Avis de constitution « SCI BEAUREGARD » et dénomination : SCI beauregard  
158634 Pour avis.

### LA KASA

#### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AHUY (21121), le 19 avril 2021, il a été constitué une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : La Kasa.  
SIEGE : 14 chemin de Hauteville - (21121) AHUY.

CAPITAL : 1.000 €.  
OBJET : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

CESSION DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des deux tiers des associés.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

CO-GERANCE : M. KAUFFMANN Yann et Mme KAUFFMANN Juliane, demeurant 14 chemin de Hauteville - (21121) AHUY.

158033 Pour avis : Le représentant légal.



**Pierre-Olivier ANDRE**  
Avocat  
2 bis rue du Cap Vert  
21800 QUETIGNY

### TIMMIT CONSULTING

#### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé il a été constitué une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :  
DENOMINATION SOCIALE : TIMMIT CONSULTING.  
CAPITAL : 5 000 € divisés en 5 000 actions de 1 €, entièrement souscrites et partiellement libérées.

APPORT EN NUMERAIRE : 5.000 €.  
SIEGE SOCIAL : 24 rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON.

OBJET : Toutes prestations de conseil et accompagnement auprès des entreprises, des particuliers, des collectivités et autres organismes publics ou privés ; Conseil et formation en stratégie, finances, achat et logistique, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en œuvre ; Apporteur d'affaires et agent commercial ; Acquisition et cession de participations ou droits mobiliers, par tous moyens, dans toute entreprise ou société, gestion de ces participations, conseil et assistance aux sociétés dont elle détient ou non tout ou partie du capital.

DUREE : 99 années.  
PRESIDENT : Monsieur Frédéric PETIT demeurant 24 rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON.

CONDITIONS D'ADMISSION ET DE DROIT DE VOTE : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sous réserve de la déchéance encourue pour défaut de libération, dans le délai prescrit, des versements exigibles sur ses actions, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom, au plus tard à la date de la décision collective

AGREMENT : toute cession ou mutation d'actions, à titre onéreux ou gratuit, ne peut être réalisée qu'entre associés ou bien au bénéfice de tiers qui remplissent les critères pour être titulaire des actions cédées et autorisée par les associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés présents, votant à distance ou représentés, le cédant ne prenant pas part au vote.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis et mention.  
158603 Le Président.

### FAMILLE LACHAUX

A BEAUNE en date du 18/05/2021, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : FAMILLE LACHAUX. SIEGE SOCIAL : 12 rue Oudot - BEAUNE (21200). OBJET : L'exploitation, directement ou indirectement, par prise à bail ou autrement, de tous biens meubles ou immeubles à destination viticole, la transformation et la vente de tous produits provenant de l'exploitation. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. CAPITAL : 1.000 € (numéraire). GERANCE : Louis LACHAUX, demeurant Chemin des Tuilvains - BEAUNE (21200).

158436 Pour avis : Le gérant.

### ADB-JBD

#### Avis de constitution

Par acte du 11/05/2021 reçu par Me Maël VIARD, notaire à DIJON, il a été constitué la société suivante :

FORME : Société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée.

DENOMINATION : ADB-JBD.  
SIEGE : 13 bis rue Bernard Laureau - 21110 GENLIS.

DUREE : 99 ans.  
OBJET : Acquisition, détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de pharmacien.

APPORTS : en numéraire pour 100.000 €.

CAPITAL : 100.000 €.

GERANCE : M. Jean-Baptiste DRAIN demeurant Le Bourg 71390 SAINTE-HELENE – Mme Audrey DE BIASI demeurant 602 route de la Vallée 71640 MELLECEY.

CESSION DE PARTS : soumises à agrément.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. 158622

### WINE MONOPOLE

A BEAUNE en date du 21/05/2021, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : WINE MONOPOLE. SIEGE SOCIAL : 12 rue Oudot à BEAUNE (21200). OBJET : Le négoce et le commerce de vins et spiritueux, le stockage et la négociation de vins et spiritueux, toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. CAPITAL : 1.000 €. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, dans les comptes de titres tenus par la société, trois jours ouvrés avant la date de l'assemblée et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins trois jours. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par les associés. PRESIDENT : Louis LACHAUX, demeurant Chemin des Tuilvains à BEAUNE (21200). DIRECTEUR GENERAL : Kévin SEGAY, demeurant 12 rue Oudot à BEAUNE (21200). IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. 158488 Pour avis : Le président.

### DOUX-SACIAT

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : DOUX-SACIAT.  
FORME : SCI.  
CAPITAL : 1.000 €.

SIEGE SOCIAL : 48 route de Fontaine Française - 21310 ARCEAU.

OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, la vente et plus généralement toute cession de tous immeubles et biens immobiliers

DUREE : 99 ans.

GERANCE : Amaury DOUX, né le 21/12/1993 à LE-BLANC-MESNIL, demeurant 48 route de Fontaine Française - 21310 ARCEAU, de nationalité Française nommé pour une durée illimitée et Mme Chloé SACIAT, née le 3/09/1989 à DIJON, demeurant 48 route de fontaine Française – 21310 ARCEAU pour une durée illimitée.

APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 €.

APPORTS EN NATURE : Néant.  
CESSION DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à l'exception des cessions intervenant entre associés, qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'agrément doit être adopté par un ou plusieurs associés représentant les trois quarts au moins du capital social). IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. 158583



**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

### PERRINE BOSSU

SPFPL sous forme de SARL  
au capital de 2.000 euros  
Siège social :  
1 ruelle du Petit Pont - 21250 GLANON

ASSP du 24/03/21, il a été constitué la société : FORME : SPFPL sous forme de SARL - DENOMINATION : PERRINE BOSSU - SIEGE : 1 ruelle du Petit Pont 21250 GLANON - DUREE : 99 ans - CAPITAL : 2.000 € - OBJET : La détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral ayant pour activité l'exercice de la profession libérale de pharmacien d'officine - GERANCE : Perrine BOSSU demeurant 1 ruelle du Petit Pont 21250 GLANON - Immatriculation au R.C.S. de DIJON. 158593 Pour avis : La gérance.



**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

### BENOIT TRANCHANT

SPFPL sous forme de SARL  
au capital de 2.000 euros  
Siège social :  
7 rue Marguerite de Bavière  
21110 ROUVRES EN PLAINE

ASSP du 23/03/21, il a été constitué la société : FORME : SPFPL sous forme de SARL - DENOMINATION : BENOIT TRANCHANT - SIEGE : 7 rue Marguerite de Bavière 21110 ROUVRES EN PLAINE - DUREE : 99 ans - CAPITAL : 2.000 € - OBJET : La détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral ayant pour activité l'exercice de la profession libérale de pharmacien d'officine - GERANCE : Benoît TRANCHANT - Immatriculation au R.C.S. de DIJON. 158595 Pour avis : La gérance.



### WINNSEN REPRESENTATION & CONSULTING

#### Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte SSP, en date du 25 mai 2021, à Couteron.

DENOMINATION : Winnsen Representation & Consulting.  
FORME : SARLU.

OBJET : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans.  
CAPITAL SOCIAL FIXE : 5.000 €.  
Siège social : 6 impasse de la Tournelle – 21560 COUTERON.

La société sera immatriculée au R.C.S. Dijon.

GERANT : Madame Najat NAANI-LUBBERS, demeurant 6 impasse de la Tournelle – 21560 COUTERON.

Pour avis :  
158602 La gérante associée unique.



**JOUFFROY NOTAIRES**  
43 rue Devosge à DIJON

### LGF

#### Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Nicolas JOUFFROY, Notaire à DIJON, le 1er juin 2021, il a été constitué pour une durée de 99 années, une SARL dénommée LGF, au capital de 1.000,00 €, constitué exclusivement d'apports en numéraire, dont le siège social a été fixé à DIJON (21000) 5 rue Alphonse Legros.

Ayant pour objet :  
— la promotion immobilière à savoir : l'acquisition, la revente, la construction, marchand de biens, rénovation en sous-traitance, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et titres immobiliers ;  
— la location courte durée en meublés.

Monsieur Alain le COURT de BERU et Madame Delphine le COURT de BERU, demeurant ensemble à DIJON (21000), 5 rue Alphonse Legros ont été désignés en qualité de cogérants.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.  
158610 Pour avis.

### BELISE

#### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 27/05/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.  
DENOMINATION : BELISE.  
SIEGE : 21 rue du Zephir, 21110 GENLIS.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 1.000 euros.

OBJET : L'acquisition, la gestion et la disposition de toutes parts sociales et valeurs mobilières émises par toutes personnes morales, civiles ou commerciales, françaises ou étrangères ;

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle ;

L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles ou droits immobiliers, ainsi que de tous biens meubles ;

La construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte ;

L'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et biens sociaux ;

L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire ;

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions ou transmission, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.

INALIENABILITE DES ACTIONS : Les actions résultant d'apports en industrie sont attribuées à titre personnel. Elles sont inaliénables et intransmissibles.

AGREMENT : Les cessions de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément du Président.

PRESIDENT : Frédéric BASTER, demeurant 21 rue du Zephir - 21110 GENLIS.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.  
158626 Pour avis : Le Président.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

## Côte d'Or



### REGIS B. CONSULTING

Le 27/05/21, la société par actions simplifiée dénommée REGIS B. CONSULTING a été constituée. SIEGE : 8 rue Aristide Berges - 21800 SENNECEY-LES-DIJON.

Objet : Prise de participations dans toutes sociétés ; Gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières et droits sociaux ; Prestations d'assistance aux sociétés filiales.

DUREE : 99 ans.  
CAPITAL : 75.000 €.  
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROITS DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : M. Régis BOUCHESECHE demeurant à FLAGEY-LESAUXONNE (21130) 10 rue du Château d'Eau.  
R.C.S. DIJON.  
158627 Pour avis.



### SC FABIEN DEBOST

#### Avis de constitution

Par acte du 03/06/2021 reçu par Me Didier NOURISSAT, notaire à Dijon, il a été constitué la société suivante :

FORME : Société civile.  
DENOMINATION : SC FABIEN DEBOST.  
SIEGE : Rente de Bonvaux 21121 DAIX.

DUREE : 99 ans.  
OBJET : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers.

APPORTS : en numéraire : 1.500,00 €.  
CAPITAL : 1.500,00 €.

GERANCE : M. Fabien DEBOST demeurant Prieuré de Bonvaux - 21370 PLOMBIERES LES DIJON.

AGREMENT : Cession de parts libre entre associés, descendants ou ascendants.

IMMATRICULATION R.C.S. DIJON.  
158648

### DES ILLOTES

#### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 7 mai 2021 à BELAN SUR OURCE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.  
DENOMINATION SOCIALE : DES ILLOTES.

SIEGE SOCIAL : 5 rue de Doncey - 21570 BELAN SUR OURCE.

OBJET SOCIAL : La prestation de services d'Entreprise de Travaux Agricoles.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 20.000 €.  
GERANCE : Monsieur MASSARD Olivier, demeurant 4 rue des Terrasses - 21570 BELAN SUR OURCE ; Monsieur MASSARD Jean-Philippe, demeurant 1 chemin Montcremont - 21570 BELAN SUR OURCE.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.  
158451 Pour avis : La gérance.

### MODIFICATION

### DE STATUTS

### SCAN IRM DIJON SUD

Société anonyme  
au capital de 62.050 Euros  
Siège social :  
18 rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY  
433 087 897 R.C.S. Dijon

Le Conseil d'Administration du 24/03/2021 a pris acte de la démission de ses fonctions d'Administrateur de la SELARL BUFFON WILSON rep. par M. François-Jérôme COLAS avec effet au 31/07/2020. L'Assemblée Générale du 28/04/2021 a nommé en qualité d'Administrateur M. François-Jérôme COLAS, dmt à DIJON (21), 11 rue du Transvaal.  
158268 Pour avis.

### GESTION EXPERTISE BATIMENT ET OUVRAGE D'ART

GESTION EXPERTISE BATIMENT ET OUVRAGE D'ART, SARL au capital de 5.000 €, 13 rue du Pré-Rondot - 21850 ST APOLLINAIRE, 518 881 370 R.C.S. DIJON : Les 18/04/2021 & 24/05/2021, le capital a été réduit de 5.000 € à 2.500 € par voie de rachat et annulation de parts et les statuts modifiés. Démission sans remplacement de M. Thomas MALECKI cogérant à compter du 19/03/2021.  
158494

### ELIBOL

Par décision du 30 avril 2021, l'associé unique de la société ELIBOL, SARL au capital de 1.500 €, Siège social : 22 bis rue du Châtaignier - 21170 SAINT USAGE, R.C.S. DIJON 835 286 329, a décidé de transférer le siège social pour le fixer au 47 rue du Paradis - 21170 LOSNE, à compter du 1/05/2021.

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.  
158590 Pour avis : La gérance.

### SARL LE SAINT LAURENT

Par décision du 31/05/2021, l'associé unique de la SARL LE SAINT LAURENT (SARL unipersonnelle, capital 15.244,90 €, siège social 1 rue Grillot - 21210 SAULIEU, 394 575 187 R.C.S. DIJON) a pris acte de la démission de Laurence VUILLEMIN de ses fonctions de gérante à compter de ce jour et a décidé de ne pas la remplacer.  
158524



Société d'Avocats  
Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte  
21000 DIJON

### GROUPE HGH ET ASSOCIES

SAS au capital de 155.000 Euros  
Siège :  
11 rue Buffon - 21000 DIJON  
341 537 710 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale du 30 décembre 2020 a constaté :  
— l'expiration du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES ;  
— l'expiration du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la SCP RENART-GUION ET ASSOCIES.

et a décidé de ne pas procéder à leur remplacement, la société n'ayant plus l'obligation d'avoir un commissaire aux comptes.  
158577

### CPH BOURCHAMP

Société par actions simplifiée  
au capital de 367.800 Euros  
Siège social :  
4 rue du Moulin de Noize  
21200 BEAUNE  
512 570 375 R.C.S. Dijon

#### Avis de changement de président

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 20 mai 2021, il a été décidé de nommer Monsieur Arnaud CAGNI, demeurant 7 impasse Robert Topenot à REMIGNY (71150) en qualité de président de la société en remplacement de Madame Françoise HOFFMANN, démissionnaire, et ce avec effet du 20 mai 2021 et pour une durée illimitée.  
158586

### HERITOUR VOYAGE

SARL au capital de 8.000 €  
Siège social :  
47 rue Guillaume Tell - DIJON (21)  
Dijon 825 215 676

Aux termes d'une délibération en date du 18.05.21 l'AGE des associés de la SARL HERITOUR VOYAGE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers, et de transférer le siège social au 18 rue des Mariottes - AHUY (21) à compter de ce jour et de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts.  
158597 Pour avis : La Gérance.

### TRAFORÉX

SARL transformée en SAS  
Au capital de 7.622,45 Euros  
Siège social : 6 chemin des Adieux - 21530 LA ROCHE EN BRENIL  
409 528 734 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 12/05/21, l'AGE, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du code de commerce, a décidé la transformation de la société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7.622,45 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la société.

Stéphane GODEST-DESMOLINS, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société.

La SAS DTMS-MORVAN, au capital de 301.000 €, ayant son siège social 6 chemin des Adieux - 21530 LA ROCHE EN BRENIL, immatriculée au R.C.S. sous le numéro 829 118 082 R.C.S. DIJON, est nommé président de la société, pour une durée illimitée.  
158620 Pour avis : Le Président.

### SARL BOUCHERIE CHARCUTERIE CHARLES TRAITÉUR

Société à responsabilité limitée  
au capital de 2.000 Euros  
Siège social :  
Le Bourg - 21430 LIERNAIS  
489 353 649 R.C.S. Dijon

Aux termes du PV du 25 mai 2021, l'associé unique a décidé :

— De transformer la société en société par actions simplifiée, à compter du 25 mai 2021 ;

— De nommer en qualité de président : Nicolas CHARLES demeurant Le Bourg - 21430 Liernais.

Chaque action donne droit à une voix. Librement cessible. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au R.C.S. de DIJON.  
158598

### CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (CEBFC)

Société anonyme à directoire et à conseil d'orientation et de surveillance (C.O.S)  
Au capital de 525.307.340 Euros  
Siège social : DIJON (21000) – 1, rond-point de la Nation  
352 483 341 R.C.S. Dijon

Le 14 décembre 2020, le COS de CEBFC :

— A pris acte de la fin de son mandat de membre du directoire, et de sa qualité de président du directoire de Jean-Pierre DERAMECOURT, à l'issue de l'assemblée générale de la caisse d'épargne de bourgogne Franche-Comté du 30 avril 2021 ;

— A nommé Jérôme BALLEZ, demeurant 4 chemin de la Concorde à ECULLY (69130) en qualité de membre et président du directoire, en remplacement de Jean-Pierre DERAMECOURT, avec prise d'effet à l'issue de l'assemblée générale de la CEBFC du 30 avril 2021 et sous réserve de l'agrément du conseil de Surveillance de BPCE.

Le 24 mars 2021, le COS de CEBFC a pris acte de :

— L'agrément du conseil de surveillance de BPCE.

Le 30 avril 2021, l'assemblée générale de la CEBFC a pris acte de :

— La fin des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants ;  
— La nomination, pour une durée de 6 ans, en qualité de commissaires aux comptes titulaires du : Cabinet MAZARS – 51 rue de Saint-Cyr – 69338 Lyon Cédex 9 en remplacement de cabinet Mazars – Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault – 92075 Paris La Défense Cédex ;

Cabinet DELOITTE – 6 place de la Pyramide – 92800 Puteaux en remplacement KPMG SA.

Le 30 avril 2021, le COS de CEBFC a pris acte de :

— La nomination des membres du COS composant le nouveau COS, nommé pour une durée de six ans, soit à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en avril 2027, composé de la façon suivante :

Estelle DULION ;

Catherine MENIGOZ, demeurant 3 rue Paul Thénard à Dijon (21000), en remplacement de Madame Michèle COUTURIER, partante ;

Pascal OUDOT, demeurant 2 C rue Isebart à Champagnole (39300), en remplacement de Monsieur Jean-François LOPEZ, partant ;

NEOLIA représentée par Jacques DENIS ;

Frédéric MAUCLAIR ;

Nathalie PATENAT ;

Martine DAUX, demeurant 15 avenue Albert Camus à Dijon (21000), en remplacement de Monsieur Antoine-Sylvain, partant ;

Madeleine ROUSSET-CHARPENET, demeurant 41 rue de la Banne à Sauvigny-les-Bois (58160), en remplacement de Monsieur Jacques DIRY, partant ;

Catherine DUBAN ;

Gilles FALLET ;

Martine ABRAHASME-PLEUX, demeurant 56 quai d'Epizy à Joigny (89300) en remplacement de Madame Sylvie ADAM, partante ;

Eric FOUGERE ;

Christophe BERTHET ;

Sylvie MATRAT ;

Emmanuelle TERRIER, demeurant 1424 route de Charolles, Lieudit La Croix du Reuil à Vandenesse-les-Charolles (71120), en remplacement de Madame Marie-Thérèse BAUJON, partant ;

Nathalie KOENDERS, demeurant 3 rue Paul Thénard à Dijon (21000), en remplacement de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, partante ;

Martin BAUER, demeurant 6 rue de Boulogne à Montceau-les-Mines (71300), en remplacement de Monsieur Manuel MICHAUX, partant ;

Emmanuelle BLONDE, demeurant 9 rue Kaufweg – Soppe le Haut à Le Haut Soultzbach (68780) ;

Damien VUILLET ;

— La nomination de Monsieur Eric FOUGERE, en qualité de Président du COS,  
158663 Pour avis.



SELARL VG CONSEIL  
Valérie GROSJEAN  
Michael BOUROTTE  
Avocats  
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

### ESPRIT FRAICHEUR

SARL au capital de 14.000 Euros  
Siège social :  
DIJON (21), 4 avenue de l'Ouche  
R.C.S. Dijon 791 628 522

AGE 31/05/2021 : SIEGE SOCIAL : Ancienne mention : 4 avenue de l'Ouche à DIJON (21) Nouvelle mention : 21A rue Capitaine Jean Brice de Bary à DIJON (21) ; DENOMINATION : Ancienne mention : ESPRIT FRAICHEUR ; Nouvelle mention : LE MARCHÉ TENDANCE.  
R.C.S. DIJON  
158604 Pour avis, la gérance.

### SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE L'HOTEL KONRAD A DIJON

Société civile immobilière  
au capital de 76.224,51 Euros  
Ancien Siège social :  
DIJON (21000), 23 Place Bossuet  
Nouveau siège social :  
PARIS (75006), 8 Rue Bonaparte  
R.C.S. Dijon 431 486 877

#### Transfert de siège social / Modification objet social

Aux termes d'une AGE en date du 22 mars 2021, les associés ont décidé de : Transférer le siège social de DIJON (21000), 23 place Bossuet à PARIS (75006) 8 Rue Bonaparte à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON et PARIS.  
158659 Pour avis : La gérance.

### ODIVEA

Société d'économie mixte à opération unique  
au capital de 2.000.000 Euros  
Siège social :  
40 avenue du Drapeau - 21000 DIJON  
881 162 911 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal du 26/02/2021, le conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Béatrice ARBELOT de ses fonctions d'administratrice et coopte en qualité d'administrateur, Monsieur Pierre KLONINGER demeurant 12 rue Cabestan - 33350 SAINTE TERRE.  
Mention sera portée au R.C.S. de DIJON  
158606



### SELARL BJT

Avocats  
Tour Elithis  
1C bd de Champagne  
21000 DIJON

### R2 CAPITAL

EURL au capital de 1.000.000 Euros  
Siège social :  
31 rue Buffon - 21240 TALANT  
535 092 381 R.C.S. Dijon

PV 17/07/2020, l'associé unique nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société ORIAL, 12 et 15 quai du commerce - 69336 LYON cedex, R.C.S. 444 674 816  
Mention au R.C.S. de DIJON.  
158617

### ONCOLOGIE MEDICALE ICB

SCM au capital de 1.500 Euros  
Siège social :  
18 Cours Général de Gaulle - 21000 DIJON  
R.C.S. Dijon 447 972 985

Selon décisions unanimes du 30/04/2021, les associés ont nommé en qualité de cogérante : Morgane MASSON demeurant 13 rue Marivaux à Dijon (21000), en remplacement de Geneviève JOLIMOY démissionnaire  
Mention au R.C.S. de DIJON.  
158618

### ALAMBIC BOURGUIGNON

Société par actions simplifiée  
au capital de 10.000 Euros  
Siège social :  
65 Route de Seurre - 21200 BEAUNE  
840 747 752 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'associé unique a nommé en qualité de Président :

THE LIQUOR CLUB, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, 89 rue Tahere - 92210 SAINT CLOUD 824 401 962 R.C.S. NANTERRE, représentée par M. SABBAGH Mathieu 89 Rue Tahere - 92210 SAINT CLOUD en remplacement de M Mathieu SABBAGH, démissionnaire.  
158623 Pour avis.

### BEVI

Société civile immobilière  
au capital de 217.600 Euros  
Siège social : 12 rue du Canal – 21110 THOREY EN PLAINE  
448 616 045 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 26/05/2021, il a été procédé à une réduction du capital de 67.400 € consécutive à l'annulation de 674 parts sociales de 100 € nominal, portant le capital social de 285.000 € à 217 600 €.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.  
158656 Pour avis.

### POURSUITE D'ACTIVITE



Société d'Avocats  
Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte  
21000 DIJON

### ALEXANDRE MOINE

SARL au capital de 40.000 Euros  
Siège social :  
14 Lotissement de la Platière - 21170 TROUHANS  
839 413 564 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juillet 2020, les associés, statuant en application de l'article L 223-42 du code de commerce, n'ont pas prononcé la dissolution anticipée de la société.  
158662

### CLOTURE

### DE LIQUIDATION

### LA FEMME A BARBE

Le 30/04/2020, l'associé unique de LA FEMME A BARBE (SAS en liquidation au capital de 16.000 € ; Siège social et de liquidation : 12 rue Ernest Lory - 21000 DIJON ; immatriculée 531 782 811 R.C.S. DIJON) a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Aurélie VOIZEUX (11 Rue Guibaudet - 21000 DIJON), de son mandat de liquidatrice, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes de liquidation déposés au R.C.S. de DIJON.  
158338

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

## Côte d'Or

### TRIBUNAUX

#### DE COMMERCE

Messieurs les créanciers de la procédure de LJ de

#### LUCIA (SCI)

10 rue de la Gare, chez M Pierre VERNY - 21320 POUILLY EN AUXOIS

R.C.S. Dijon 399 954 114 sont avisés du dépôt de l'état de collocation au greffe le 25/05/2021 Par Maître Maître Jean Joachim BISSIEUX, 2b rue marbotte - 21079 DIJON cedex, établi conformément aux dispositions de l'article R 643-6 du code de commerce. Conformément aux dispositions de l'article R 643-11 du code de commerce, la constatation de cet état pourra être faite dans un délai de trente jours qui suivra l'insertion à paraître au bulletin officiel des annonces commerciales et civiles (bodacc). Par devant le juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Dijon.

158582

#### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 01/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé le plan de continuation de :

#### MYRFRAMSHA (SARL)

R.C.S. DIJON 833 433 212 - Restauration traditionnelle - 7 boulevard de la Trémouille 21000 Dijon. Commissaire à l'exécution du plan Maître Jean Joachim BISSIEUX 2 B rue marbotte - 21079 DIJON.

158641

#### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 01/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé le plan de continuation de :

#### PIZZA FANNY (SARL)

R.C.S. DIJON 535 283 444 - Restauration de type rapide, 15 route de Dijon - 21470 BRAZEY EN PLAINE Commissaire à l'exécution du plan Maître Jean Joachim BISSIEUX 2 B rue Marbotte - 21079 DIJON.

158642

#### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 01/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé le plan de continuation de :

#### JOHANNA (SARL)

R.C.S. DIJON 450 674 668 - Coiffure - 28 boulevard de l'Université - 21000 DIJON. Commissaire à l'exécution du plan BOURTOURAU Remy, 12 boulevard Thiers - 21000 DIJON.

158643

### CLOTURE POUR

#### INSUFFISANCE D'ACTIF

#### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 01/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

#### GOURDET PASCAL

R.C.S. DIJON 431 716 943 - Fabrication de structures métalliques et de parties de structures - 3 chemin des Vignes Blanches - 21500 MONTBARD.

158644

#### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 01/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

#### VTPB (SARL)

R.C.S. DIJON 824 981 948 - Débits de boissons - 110 route de Dijon - 21910 SAULON LA RUE.

158645

### SUCCESSION

#### VACANTE

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme DESMONTS JEANNETTE décédée le 17/01/2017 à AISEY SUR SEINE (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218040091/DS. 157814

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. VASSEUR Georges décédé le 17/06/2018 à GEVREY CHAMBERTIN (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218046187/DS. 157815

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. ROLLET André décédé le 18/02/2017 à FONTAINE LES DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218046412/DS. 157816

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. COUTANT Edmond décédé le 24/04/2016 à IS SUR TILLE (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218046179/DS. 157817

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. CHARTON CHRISTOPHE décédé le 20/01/2018 à DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218057578/DS. 157818

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme SEGUIN Marie décédée le 02/11/2016 à SOMBERNON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218025706/CM. 158542

#### SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J. de DIJON en date du 17/05/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. TRINQUETTE CHRISTIAN décédé le 14/08/2020 à CHATILLON SUR SEINE (21). Réf. 0218071727/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 158653

#### SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J. de DIJON en date du 04/01/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme LEBOS CHRISTINE décédée le 12/10/2019 à CHENOVE (21300). Réf. 0218071732/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 158654

### LIQUIDATION

#### JUDICIAIRE

#### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 01/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

#### LEONARD Anthony

788 516 920 - Livraison à vélo - 174 avenue Jean Jaurès - 21000 DIJON - Date de cessation des paiements : 01/03/2021. Liquidateur SELARL MP ASSOCIES représentée par maître Thibaud POINSARD 19 avenue Albert CAMUS - 21000 DIJON. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>. 158638

#### TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 01/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

#### SOCIETE SESILA LIMITED

Non inscrit - Activités des sièges sociaux - 15 rue Appert 21000 Dijon - Date de cessation des paiements : 01/12/2019. Liquidateur SELARL MJ & ASSOCIES, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5 rue docteur Chaussier - 21000 DIJON. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>. 158639

Par jugements en date du 27.05.2021, le tribunal de commerce de MARSEILLE a prononcé un plan de cession au profit des sociétés Lulilo et Valège distribution et la liquidation judiciaire dans l'affaire :

#### H3M SAS

8-10, av. Lamartine - ZA L'agavon - 13170 LES PENNES MIRABEAU R.C.S. de MARSEILLE : 382 032 480 - Etablis. secondaire à DIJON : 94 B 307 désigné en qualité de liquidateurs : Les Mandataires, mission conduite par Me Vincent de Carrière - 50 rue Sylvabelle - 13006 MARSEILLE et la SCP J.P. LOUIS & A. LAGEAT, mandat conduit par Me J.P. LOUIS - 30 cours Lieutaud - 13001 MARSEILLE. 158661

### REDRESSEMENT

#### JUDICIAIRE

Par jugement en date du 26.04.2021, le tribunal de commerce de AUXERRE a prononcé la résolution du plan de sauvegarde et le redressement judiciaire à l'encontre de :

#### FILIGRANE IMPRIMERIE SARL

10, voie des Prêaux - Zone artisanale - 89310 NITRY. DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS : 22.03.202. R.C.S. de AUXERRE : 378 988 901 - Etablis. secondaire à DIJON : 2009 B 228.

ACTIVITE : Imprimerie de labour, reliure, activités de pré-presse  
DESIGNE : MANDATAIRE(S)  
JUDICIAIRE(S) : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT - 16 rue de l'Horloge - BP 290 - 89005 Auxerre.  
ADMINISTRATEUR(S) JUDICIAIRE(S) : SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU - 12 bd Thiers - 21000 DIJON, avec le pouvoir d'assister le débiteur dans ses actes de gestion. Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances au mandataire judiciaire sus désigné dans les deux mois à compter de la publication du présent jugement au BODACC. 158621

### AVIS

#### ADMINISTRATIF

#### COMMUNE DE FLAGEY-ECHEZEUX

#### Avis d'enquête publique sur la modification examen conjoint n°1 du PLU

Par arrêté N° 5/2021 du 1<sup>er</sup> juin 2021, monsieur le Maire de FLAGEY ECHÉZEUX a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision alléguée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur DESLOGES Jean-Claude en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de FLAGEY du mardi 22 juin 2021 à 14 h au jeudi 22 juillet à 11 h.

Le projet de modification porte sur l'adaptation du règlement

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra être consulté :

— En mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture (le mardi de 16h à 19h et le vendredi de 15h à 17h), au format « papier » ou sur un poste informatique ;

— Sur le site internet suivant : [www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)

Pendant la durée de l'enquête, Monsieur le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, dans le local de consultation en mairie :

— Le 22 juin de 14h à 17h ;

— Le 22 juillet de 9h à 11h.

Enfin, le public pourra consigner ses observations :

— Sur le registre mis à disposition en mairie ;

— Par écrit à M. le Commissaire enquêteur - Mairie de FLAGEY ECHÉZEUX - 21640 FLAGEY ECHÉZEUX ;

— par écrit à [mairie-flagey-echezeux@wanadoo.fr](mailto:mairie-flagey-echezeux@wanadoo.fr).

Lors de tout déplacement en mairie dans le cadre de l'enquête publique, les consignes sanitaires suivantes devront être respectées :

— Présence d'une seule personne à la fois dans le local de consultation ;

— Port obligatoire d'un masque ; la mairie mettra des masques à disposition ;

— Lavage des mains au gel hydroalcoolique mis à disposition par la mairie, avant consultation du dossier ;

— Ecriture sur le registre avec un stylo personnel ;

— Lavage des mains après consultation et écriture.

Lors de ses permanences, M. le Commissaire enquêteur se tiendra à une distance suffisante du visiteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Au terme de l'enquête, le projet de modification du PLU pourra être modifiée pour tenir compte des conclusions de l'enquête, avant d'être approuvée par délibération du Conseil municipal.

Le présent avis est affiché sur les panneaux d'affichage de la commune de FLAGEY ECHÉZEUX.

Le Maire, 158611 Jean-François COLLARDOT.

**VOUS POUVEZ VOUS ABONNER EN UTILISANT LE BULLETIN ÉMIS À CET EFFET DANS CE JOURNAL**



# Le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## En version numérique

**Vous êtes abonné au Journal du Palais ?**

**Découvrez votre hebdomadaire économique et juridique régional en version numérique.**

**Désormais, le Journal du Palais se lit en ligne**

Chaque lundi matin, recevez notre newsletter et accédez, sans coût supplémentaire, à l'édition numérique du Journal du Palais en vous connectant sur notre site.

Si vous n'avez pas reçu la newsletter, ou si vous ne connaissez pas vos identifiants, veuillez nous envoyer votre adresse mail à l'adresse suivante : [abonnement.jdp@forumeco.com](mailto:abonnement.jdp@forumeco.com) et nous vous répondrons au plus vite.

### COMMENT FAIRE ?

· Cliquez sur le lien figurant dans la newsletter

· Indiquez votre identifiant (adresse mail) ainsi que votre numéro d'abonné figurant sur l'emballage du journal que vous recevez chaque semaine

· Lisez l'intégralité du Journal du Palais sur votre smartphone, tablette ou ordinateur.

**Sécurité.** De moins en moins de flashes et de moins en moins de PV : la crise sanitaire générant moins de déplacements a fait plonger leurs recettes de plusieurs centaines de millions d'euros.

# Radars, ça eut payé !

Il y a parfois des nouvelles réjouissantes dans l'actualité. Celle concernant les recettes en berne des radars automatique en fait partie. Après les « Gilets jaunes » qui en avaient mis provisoirement un nombre significatif hors d'état de service, la covid a été encore plus efficace. Confinements en série, couvre-feux à répétition, télétravail : les déplacements en voiture sont devenus plus rares et les compteurs kilométriques de nos chères autos ont fait du quasi sur-place depuis plus d'un an. À quelque chose malheur est bon : qui dit moins de parcours routiers, dit moins d'accidents - ils sont en forte baisse - et moins de risques de se faire prendre par la patrouille automatisée flashant à tout va, le plus souvent dans des zones peu « accidentogènes » malgré un discours officiel auquel plus personne ne croit depuis longtemps. Au-delà des seuls radars, ce sont les infractions routières dans leur ensemble qui sont en chute libre.

Les chiffres, révélés récemment par la Cour des comptes,



parlent d'eux-mêmes : les radars ont rapporté à l'État 730 millions d'euros en 2020. C'est encore beaucoup. Mais on est loin du milliard d'euros espéré. La chute dépassant 25 % d'une année sur l'autre est colossale. D'autant plus que plupart des radars ayant été la cible de la

vindictes des « Gilets jaunes » en 2019 ont été remis en service. 82 % d'entre eux fonctionnent de nouveau.

Le « trou » concerne également l'ensemble des pv routiers sanctionnant les infractions avec un recul de l'ordre de 220 millions d'euros. Au total, l'État

a récolté moins de 1,4 milliard, 450 millions d'euros de moins que prévu. Ce résultat devrait être applaudi par les responsables de la Sécurité routière car, in fine, il signifie que les automobilistes ont été plus respectueux des limitations et du Code de la route.



Comme le souligne la Cour des comptes, l'argent provenant des radars et autres pv, supposé améliorer la sécurité routière, se perd dans les caisses de l'Etat sans qu'on sache avec précision

à quoi il est utilisé. Selon les magistrats de la Cour des comptes, 38 % n'est pas affecté à la politique de sécurité routière.

DOMINIQUE MARÉE

OUVERT LE WEEK-END DU 12 ET 13 JUIN <sup>(3)</sup>

Le Mois  
**Sérénété**

GAMME SUZUKI HYBRIDE

À partir de  
**99€**  
/MOIS<sup>(1)</sup>

ENTRETIEN  
INCLUS<sup>(2)</sup>

LLD 37 MOIS - 1<sup>er</sup> LOYER 1 990 €  
PRIME À LA CONVERSION 1500€ DÉDUITE  
SOUS CONDITION DE REPRISE



GAMME SUZUKI 100 % HYBRIDE



HYBRIDE SHVS



HYBRIDE AUTO-RECHARGEABLE



HYBRIDE RECHARGEABLE

Consommations mixtes gamme Nouvelle Suzuki Ignis (WLTP) : 4,9 à 5,5 l/100 km. Émissions CO2 cycle mixte (WLTP) : 110 à 124 g/km. Consommations mixtes gamme Nouvelle Suzuki Swift (WLTP) : 4,7 à 5,4 l/100 km. Émissions CO2 cycle mixte (WLTP) : 106 à 121 g/km. Consommations mixtes gamme Suzuki Vitara (WLTP) : 5,4 à 6,5 l/100 km. Émissions CO2 cycle mixte (WLTP) : 121 à 146 g/km.

(1) Location Longue Durée pour 37 mois et 30 000 kilomètres pour une Suzuki Ignis 2020 1.2 Dualjet Hybrid Advantage, 1<sup>er</sup> loyer de 1 990 € après déduction de 1 500 € si éligible à la prime à la conversion\*, puis 36 loyers de 99 €. Offre réservée aux particuliers, valable jusqu'au 31/07/2021 inclus, dans le réseau participant. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Arval Service Lease - SA au capital de 66 412 800 € - Immatriculée sous le n°352 256 424 RCS Paris. Siège social : 1, bd Haussmann - 75009 Paris - Identifiant CE FR 68352256424 - ORIAS n° 07 022 411. Modèles présentés : Suzuki Ignis 1.2 Dualjet Hybrid Pack option peinture métallisée, LLD 37 mois et 30 000 kilomètres, 1<sup>er</sup> loyer de 2 100 € après déduction de 1 500 € si éligible à la prime à la conversion\*, puis 36 loyers de 149 €, Suzuki Swift 1.2 Dualjet Hybrid Pack option peinture métallisée So'Color, LLD pour 37 mois et 30 000 kilomètres, 1<sup>er</sup> loyer de 2 190 € après déduction de 1 500 € si éligible à la prime à la conversion\*, puis 36 loyers de 259 €. (2) Les loyers comprennent les services associés suivants (en option et dans les limites et conditions prévues aux contrats de LLD et d'Assurance) : Entretien inclus - Assistance + : 24h/24 7j/7 au véhicule et aux passagers. Assurance Perte Financière, souscrite auprès de Greenval Insurance DAC, compagnie d'assurance de droit irlandais, enregistrée sur le numéro 432783, siège social : Trinity Point, 10-11 Leinster Street South, Dublin 2, Irlande (info@greenval-insurance.ie) ; supervisée par la Banque Centrale en Irlande. Le détail du contenu des services associés est disponible auprès de Arval Service Lease. (\*) Voir conditions sur www.primealconversion.gouv.fr. (3) Ouverture selon arrêté préfectoral.

Garantie constructeur 3 ans ou 100 000 km au 1<sup>er</sup> terme échu.



SUZUKI

Way of Life\*

\*Un style de vie !

**GARAGE EUROPE**

Jean-Michel PECHINOT, 40 ans d'expérience automobile à votre service

48 bis, rue de Longvic - 21300 CHENÔVE - 03 80 52 99 50

**Joachim Tavares.** Après plusieurs expériences dans des domaines aussi variés que les travaux publics, l'industrie ou le secteur hospitalier, ce natif de Sens a imaginé PapyHappy, un site devenu en peu de temps une référence incontournable de la Silver Economy.

# En toute indépendance



**N**e w  
Balance  
a u x  
p i e d s,  
portant

jean et t-shirt, le fondateur de PapyHappy ne se différencie guère de ses collaborateurs dans le vaste open space. La moyenne d'âge n'y excède d'ailleurs pas la quarantaine et l'ambiance est des plus décontractées. Installé dès le début de l'aventure à la pépinière d'entreprises du Jovinien, Joachim Tavares l'a choisie comme une évidence, tordant le cou, au passage, à quelques idées reçues sur la « nouvelle économie ». « *J'habite à quelques kilomètres d'ici. Je vais chercher mes filles à l'école. Nous sommes ici parce que nous nous y sentons bien* », souligne le chef d'entreprise qui confesse, bien volontiers, préférer la vie à la campagne à la frénésie des grandes agglomérations.

Si en cinq ans, PapyHappy s'est imposée comme la référence des solutions d'hébergement pour les seniors en France, ce n'est pas le résultat d'études analytiques ou de savants calculs algorithmiques, mais bien la concrétisation d'une idée qui a traversé l'esprit de son créateur, un jour, sur le trajet du retour après un entretien à Lyon : proposer une plateforme, à mi-chemin entre TripAdvisor et le guide Michelin, qui offre aux personnes âgées et à leurs familles, des clés pour le bien-vieillir. « *J'en ai parlé le soir même à Juliette, mon épouse, et elle m'a répondu que c'était l'idée la moins mauvaise que j'avais eue... J'ai ensuite évoqué le sujet avec mon père qui n'est pas du tout un utilisateur des outils numériques et il m'a dit : 'fonce !'* », résume-t-il simplement avec le sourire. Après quelques recherches sur internet, le Bourguignon s'aperçoit qu'il n'existe aucun équivalent en France, ni même dans les autres pays européens. La suite se fera à force de travail et au hasard des rencontres. Et en premier lieu, les représentants du Synerpa - le puissant Syndicat national des établissements et résidences privées et services d'aide à domicile pour personnes âgées -, lors d'un congrès à Marseille, qui croient dur comme fer en son projet. Une première victoire pour celui que rien, de son propre aveu, ne prédestinait à devenir, un jour, chef d'entreprise.

Né dans un quartier populaire de Sens, ce féru de sport est issu d'une famille modeste, originaire du Portugal. Son père, maçon, et sa mère, femme de ménage, - « *un cliché* », glisse-t-il avec humour - l'encouragent à faire des études. Après avoir obtenu une maîtrise à l'université de Bourgogne à Dijon et validé un master d'audit en contrôle de gestion à l'ISG, il accomplit ses premières armes dans le groupe de travaux publics Colas, sur le site auxerrois.



ANTHONY PROSPER PHOTOGRAPHE

Passé par les travaux publics, l'industrie ou encore le milieu hospitalier, Joachim Tavares a créé le "TripAdvisor" du logement senior, PapyHappy, dans sa région natale, à Joigny, avant d'exporter son concept en France et à l'étranger.

« *C'est un secteur où j'ai vraiment apprécié les valeurs d'entraide.* » Il refuse néanmoins une promotion qui doit l'envoyer en région parisienne. En 2009, il devient responsable financier au centre hospitalier de

**« Nous préconisons parfois à la personne âgée de rester dans son lieu de vie au prix de quelques aménagements ».**

Villeneuve-sur-Yonne mais il s'aperçoit rapidement que la fonction publique n'est pas faite pour lui. Après une expérience de deux ans comme responsable du controlling chez Hermès Métal, un cabinet de recrutement le sollicite pour intégrer le groupe Korian qui gère près de 300 résidences pour personnes âgées en France. Il prend alors la direction de l'Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de Saint-Clément, près de Sens, où il gère près de 90 lits. « *J'ai découvert un univers complexe où la question du bien-vieillir revêt une dimension sociétale centrale. Les*

*familles peuvent être parfois très exigeantes, voire injustes, confrontées au vieillissement de leurs proches alors que la grande majorité du personnel encadrant fait parfaitement son travail dans des conditions souvent difficiles.* » Il y reste trois ans, éprouvé - « *Je viens d'un milieu ouvrier et je ne cautionnais plus les conditions offertes au personnel* » - mais convaincu qu'il demeure primordial d'apporter une solution sur mesure à chacun quand l'âge prend le dessus. Toujours pour le compte du groupe Korian, il est nommé directeur de clinique à Saint-Denis-lès-Sens, sa dernière expérience en tant que salarié.

## LE BIEN-VIEILLIR, UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

Aujourd'hui, l'entreprise jovinienne répertorie quelques 12.000 fiches de solutions d'hébergement, dont 1.200 proviennent d'établissements qui rémunèrent les services de la plateforme, « *alors même que les avis que nous émettons peuvent parfois être négatifs* ». Tel est le jeu de la transparence. L'accès reste gratuit pour les usagers et leur famille qui disposent d'une information indépendante sur les différentes offres, en maison de

retraite ou alternatives. En parallèle, Joachim Tavares a souhaité développer le conseil personnalisé en jouant le rôle, à la fois d'agent de service social et d'expert immobilier. « *Entourés de prestataires de confiance, nous prenons en compte un certain nombre de paramètres comme la proximité géographique, le budget ou les aspirations des personnes. Nous préconisons parfois à la per-*

*sonne âgée de rester dans son lieu de vie au prix de quelques aménagements.* »

À ce titre, PapyHappy à remporter, fin 2019, un appel d'offre novateur émis par la ville de Joigny visant à l'accompagnement des seniors et le « bien-vieillir chez soi », une première, qui devrait bientôt faire des émules. D'autant que les solutions proposées n'ont pas tapé que dans l'œil des collectivités territoriales, elles intéressent de grands comptes comme Groupama Paris-Val-de-Loire ou la Banque populaire Val-de-France avec lesquels la start-up a noué des partenariats stratégiques au profits de leurs sociétaires. Une hyper-croissance freinée néanmoins par la crise sanitaire qui a ralenti son activité en Espagne - un marché que l'entreprise a investi la même année - et retardé son expansion vers la Suisse. « *Nous avions prévu un million d'euros de chiffres d'affaires l'an dernier mais nous avons perdu neuf mois de développement que nous rattraperons plus tard. Nous allons continuer quoi qu'il arrive avec la même bienveillance* », promet l'entrepreneur icaunais.

### 1978

Naissance, le 4 février à Sens.

### 2003

Il intègre le Screg Est (Groupe Colas).

### 2012

Joachim Tavares devient directeur de l'Ehpad de Saint-Clément (Groupe Korian).

### 2016

Il crée PapyHappy à Joigny.

### 2017

PapyHappy réalise une levée de fonds de 1,5 million d'euros.

### 2019

Joachim Tavares devient membre fondateur de la Silver Alliance.

STÉPHANE BOURDIER